



COMMUNE DE SURPIERRE

## ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2024

### PROCÈS-VERBAL

L'assemblée est présidée par Julien Tüscher, Vice-Syndic.

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue et remercie les personnes présentes de leur participation à cette première assemblée ordinaire 2024, laquelle a été convoquée à 19h30 par :

- insertion dans la Feuille officielle n° 18 du vendredi 3 mai 2024 ;
- publication dans le Surpierre Info n° 10 distribué en tout ménage en semaine 19/24 ;
- publication sur le site internet [www.surpierre-fr.ch](http://www.surpierre-fr.ch) ;
- affichage aux piliers publics officiels.

Anthony Cuénoud et Bruno Ballif sont nommés en qualité de scrutateurs par le Président.

L'assemblée est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Le Président précise que l'enregistrement sera effacé lorsque le procès-verbal de cette assemblée aura été approuvé par le législatif. Chaque personne présente peut faire de même en s'annonçant, le Président demande si c'est le cas ce soir :

! personne ne s'annonce.

Comptage des personnes présentes dans la salle :

• Presse :	1
• Participants -tes n'ayant pas le droit de vote communal :	3
• Citoyens -ennes ayant le droit de vote communal :	48
• Membres du Conseil communal :	5
• Nombre total des personnes ayant le droit de vote communal :	53

L'assemblée est valide, ainsi elle peut commencer.

Le Président annonce que le point 2.1.1 a été ajouté dans l'ordre du jour, par conséquent ce dernier est modifié :

- 1 Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 février 2024 ;
- 2 Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion ;

- 2.1 compte de résultats
  - 2.1.1 dérogation à l'art. 7 du RFin
  - 2.1.2 présentation du compte de résultat
- 2.2 compte des engagements
- 2.3 rapport de la commission financière
- 2.4 questions - réponses concernant les comptes et le rapport de gestion
- 2.5 approbation des comptes de résultats et des engagements 2023

3 Crédits d'engagements & crédit supplémentaire :

- 3.1 Crédit d'engagement / secteur Surpierre, le Basset  
nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais :  
➔ demande de crédit additionnel CHF 435'000.-
- 3.2 Crédit d'engagement / secteur Villeneuve, Route de la Villaire  
remplacement de la station de pompage des eaux usées :  
➔ demande de crédit CHF 470'000.-
- 3.3 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, bâtiment la Rochette  
transformation d'un appartement en accueil extrascolaire –  
phase d'avant-projet :  
➔ demande de crédit CHF 32'500.-
- 3.4 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, cours d'eau La Lembaz  
revitalisation et protection contre les crues – phase d'avant-projet :  
➔ demande de crédit CHF 60'000.-
- 3.5 Crédit supplémentaire / secteur Cheiry, bâtiment la Lembaz  
rénovation d'un appartement de 4,5 pces pour le remettre à la  
location :  
➔ demande de crédit CHF 48'000.-

4 Informations & divers.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques au sujet de cette modification.

! pas de question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

Le Président soumet au vote la modification de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui l'approuvent de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 53
- objection : 0
- abstention : 0

✓ **La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.**

L'assemblée peut donc se dérouler selon l'ordre du jour proposé.

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 19 FÉVRIER 2024**

Le procès-verbal susmentionné n'est pas lu. Publié depuis le mois de mars 2024 sur notre site internet, le document a également été mis à disposition au bureau communal (version papier, imprimée) durant ces derniers jours. Il peut être débattu ce soir.

**1. QUESTION(S) / REMARQUE(S) SUR LE SUJET**

! pas de question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

**1. VOTE**

Le Président soumet au vote le point 1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 février 2024 de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 53
- ✓ **Le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 février 2024 est approuvé à l'unanimité.**

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR**

**COMPTE DE L'EXERCICE 2023**

**ET PRÉSENTATION DU RAPPORT DE GESTION**

**2.1 compte de résultats**

**2.1.1 dérogation à l'art. 7 du RFin**

Le Président donne lecture de l'art. 7 al. d « crédit supplémentaire » du règlement des finances communal.

«<sup>1</sup> Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à 15'000.- francs. »

Le Conseil communal propose de ne pas présenter les montants dont la valeur est inférieure ou égale à CHF 1'500.00.

### **2.1.1 QUESTION(S) / REMARQUE(S) SUR LE SUJET**

---

- ? Christophe Dupré : est-ce que ça correspond à ce dont on a parlé lors de nos séances de la commission financière et est-ce que c'est bien ce sur quoi on s'est mis d'accord ?
- ! Le Président répond par la négative, on ne présentera pas les 132 lignes comptables, il s'agit d'une dérogation soumise à l'assemblée.
- ! Jean-Daniel Lambert : pour une modification du règlement financier – qui implique des montants - la commission financière devrait être consultée au préalable.
- ! Le Président : j'entends votre remarque, nous soumettons tout de même la décision à l'assemblée communale. En cas de refus, nous présenterons l'ensemble des lignes comptables concernées.
- ! Christophe Dupré : je recommande à l'assemblée de faire en sorte que le règlement des finances soit appliqué et de ne pas appliquer cette dérogation.
- ! Le Président précise que ça représente env. 36'000 de charges totales contre 8'000 de revenus.
- ! Christophe Dupré : on n'avait pas parlé de les détailler mais de les présenter en bloc.
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

### **2.1.1 VOTE**

---

Le Président soumet au vote le point 2.1.1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent de déroger à l'art. 7 al. d du règlement des finances communal de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 26
- objections : 17
- abstentions : 9
- delta de voix : 1

- ✓ **L'assemblée approuve que les montants dont la valeur est inférieure ou égale à CHF 1'500.00 ne soient pas présentés.**

### **2.1.2 présentation du compte de résultat**

Les chiffres publiés dans le Surpierre Info n°10 / 5.2024 sont projetés sur écran. Ils sont commentés par le Président.

- ! Werner Wildi s'adresse au Président, il lui demande d'articuler et d'aller plus lentement dans la présentation.

## 2.2 compte des engagements

Les chiffres publiés dans le Surpierre Info n°10 / 5.2024 sont projetés sur écran. Ils sont commentés par le Président.

## 2.3 rapport de la commission financière

Lecture par Pascal Thierrin, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 1

## 2.4 questions - réponses concernant les comptes et le rapport de gestion

- ! Le Président reconnaît que le Conseil communal n'a pas beaucoup travaillé sur le SCI (système de contrôle interne), il informe que des offres ont été demandées pour les aider dans la mise en place. Ce qu'il manque essentiellement aujourd'hui, c'est une matrice des risques complète associée à une matrice de contrôle.
- ? Christian Duc : au sujet des pertes de données informatiques, il y a des charges supplémentaires pour ça, est-ce que votre prestataire informatique fait des sauvegardes ?
- ! Le Président répond par la positive et explique ce qu'il s'est passé.
- ? Bruno Ballif : je ne sais pas si c'est légal ou pas. On fait un bénéfice de CHF 500'000, il y a 2 ans on a fait un bénéfice de CHF 800'000, on fait des amortissements de dettes à long terme, ne serait-il pas judicieux de constituer des réserves et d'éviter à chaque assemblée de demander des crédits alors qu'on aurait une fortune qui nous permettrait de financer ces projets ?
- ! Le Président : il faut dissocier la comptabilité pour les amortissements légaux des dettes qu'on contracte pour financer des projets. Le Conseil communal est tenu par le règlement des finances de demander l'autorisation à l'assemblée.
- ! Jean-Pierre Gorret fait une proposition. Il souhaite la publication d'un graphique sous forme d'un fromage dans le prochain Surpierre Info, lequel indique le montant de CHF 100 (impôt que les citoyens – ennes paient) réparti dans les rubriques des différents comptes.
- ! Le Président annonce que le Conseil communal en prend bonne note et essaiera d'améliorer la présentation selon cette proposition.
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

## 2.5 approbation des comptes de résultats et des engagements 2023

Le Président soumet au vote le point 2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la dérogation à l'art. 7 al. d du règlement des finances ainsi que les comptes de résultats et des engagements 2023 de se manifester par main levée.

- ! Christophe Dupré : j'ai un problème. Si on regarde la loi sur les finances communales, nous devons voter de façon globale la liste des dépenses qui présentent un dépassement supérieur de 20% du crédit budgétaire concerné ou supérieur à CHF 15'000 pour ensuite passer au vote concernant les comptes 2023.
- ! Le Président accepte de procéder ainsi.

Le Président soumet au vote la liste motivée des comptes présentant un dépassement de plus de 20% et inférieur à CHF 15'000, dont la valeur est supérieure à CHF 1'500 en dérogation de l'article 7 de règlement des finances, telle que publiée dans le Surpierre Info n° 10.

Résultats du vote :

- approbations : 48
- abstentions : 5

- ✓ **La liste motivée des dépassements selon l'article 7 du règlement des finances est validée par l'assemblée.**

Le Président soumet ensuite au vote les comptes 2023 dans leur globalité, tels que présentés, en demandant à celles et ceux qui les approuvent de se manifester par main levée. Les membres de l'exécutif ne prennent pas part au vote.

Résultats du vote :

- approbations : 48
- ✓ **les comptes 2023 dans leur globalité sont approuvés.**

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR CREDITS D'ENGAGEMENTS & CREDIT SUPPLEMENTAIRE

- 3.1 crédit d'engagement / secteur Surpierre, le Basset nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais demande de crédit additionnel **CHF 435'000.-**

#### 3.1 PRÉSENTATION

Par Alexandre Gorret, Conseiller responsable.

Arguments :

- Remplacement des installations vieillissantes et non-conformes :

*« Nos installations datent des années 1970, on parle de trois puits de pompage dans la nappe et d'une station de pompage pour acheminer l'eau au réservoir. Elles sont dans un état de vieillissement avancé et non conformes. Ces installations permettent de pomper environ 150m<sup>3</sup> par jours (100lt/min). »*

- Respect des normes en vigueur en matière de distribution de l'eau potable :

*« Lors des dernières inspections du laboratoire qui ont lieu tous les quatre ans, beaucoup d'aspect non-conformes ont été décelés. Lors de la dernière inspection de 2023, le laboratoire a émis un ultime délai au 31 décembre 2024 pour mettre en conformité ces installations. Il oblige la pose d'une installation de chloration à la sortie du réservoir. Lors des deux dernières campagnes de prélèvements, les échantillons prélevés au puits Marais 2 (ruisseau) ont présenté des non-conformités. Au puits Basset 1, le taux de nitrate dépasse la norme depuis une longue période. »*

- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable de notre Commune au moyen d'une deuxième alimentation :

*« Actuellement, l'eau potable de la Commune vient du puits des Ouches secteur Villeneuve (anciennement Bétontec) ainsi que de nos installations vétustes du Basset. La capacité de pompage du puits des Ouches ne suffit pas à elle seule pour alimenter la Commune. Selon notre PIEP (plan des infrastructures d'eau potable), afin d'assurer la consommation d'eau potable ainsi que la réserve pour la défense incendie de notre Commune, le maintien des deux alimentations Ouches et Basset ainsi qu'une interconnexion avec un réseau d'eau voisin pour une alimentation en cas de crise sont nécessaire. Le Conseil communal a décidé de réaliser une nouvelle alimentation plutôt que de rénover les anciennes infrastructures du Basset. En 2021, les démarches ont commencé par une prospection d'eau dans le secteur. En 2022, les forages définitifs ont été réalisés, un forage de 130m et un de 30m, quantité exploitable 200lt/min ou 280 m<sup>3</sup> jour. La qualité de l'eau a décelé un taux élevé de fer en début d'essai ainsi qu'un manque d'oxygène pour le puits profond. Au niveau du puits de 30m, le taux de fer est plus élevé que la norme ainsi que la turbidité. C'est pourquoi, le Conseil communal décide d'équiper seulement le puits profond et de réaliser un équipement de base pour le puits de 30m. Une oxygénation de l'eau sera réalisée au réservoir et s'il s'avérait devoir traiter le fer, une installation devra être mise en place au réservoir.*

Par Loïc Steullet, bureau RWB.

➔ voir annexe 2.

Alexandre Gorret termine la présentation en expliquant le tableau des coûts projetés sur écran et en annonçant les modalités financières liées à cette demande de crédit additionnel :

*« C'est pourquoi le Conseil communal vous demande un crédit additionnel de CHF 435'000.- pour le projet de la nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais (secteur Surpierre, le Basset), selon les modalités de financement suivantes :*

- Financement : CHF 435'000.- par le compte courant ;
- Amortissement : à raison de 2% par année, dès 2026 ;
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 8'700.- pendant 50 ans.»

### **3.1 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

Lecture par Christophe Dupré, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 3.

### **3.1 QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET**

- ? Roberte Ben Zbir : est-ce que vous avez été assez curieux de savoir pourquoi il y a beaucoup de fer dans cette eau ?
- ! Loïc Steullet : ce sont des caractéristiques de l'eau lorsqu'il y a peu d'oxygène (eau profonde).
- ? Guido Spaltenstein : La nouvelle chambre qui contient les équipements supplante complètement les installations existantes. Toutes les installations qu'il y a dans le bâtiment existant vont être supprimées ? Le bâtiment va être démolie ? Même chose par rapport au puits existant qui serait désaffecté j'imagine, est-ce qu'il y a une modification de zone ? Est-ce qu'il y a des démontages prévus et intégrés au budget ?
- ! Alexandre Gorret : le Conseil communal n'a pas encore décidé s'il allait démonter les installations, aucun montant n'a été prévu pour le démontage.

Concernant les zones de protection, le Conseil communal devra soumettre une demande aux services du canton concernés. Une mise à l'enquête interviendra pour la zone de protection qui sera conservée mais qui sera déplacée.

Il n'y a pas d'obligation de déconstruire les installations, celles-ci peuvent être conservées. A court terme, en ce qui concerne la télégestion, la connexion va se faire entre les nouvelles installations et le bâtiment existant.

- ? Marc-Henri Chevalley : est-ce qu'un traitement de cette eau riche en fer et aussi traitée au chlore va faire augmenter le prix de l'eau pour les citoyens ?
- ! Alexandre Gorret : comme discuté tout à l'heure, l'eau ne sera pas traitée avec du chlore mais au moyen d'un UV. En ce qui concerne le fer, il faudra voir à long terme s'il est nécessaire de traiter cette eau. Aujourd'hui, les essais ont démontré que cette eau est dans la norme.
- ? Guido Spaltenstein : est-ce que ce nouveau crédit, qu'est-ce que ça représente sur le montant du m<sup>3</sup> de l'eau ?
- ! Julien Tüscher : pour le prix du m<sup>3</sup>, à priori le montant de la taxe ne devrait pas changer. La taxe de base en revanche pourrait être impactée, le montant de CHF 435'000 est financé par celle-ci.

- ? Joseph Torche : concernant l'eau au nouveau puits, est-ce que vous pensez mettre du chlore dans cette eau et si oui, pendant combien de temps ?
- ! Alexandre Gorret : comme dit avant, actuellement on a un traitement avec du chlore à la sortie du réservoir. Lors de la mise en service de cette nouvelle installation, il n'y aura plus de chlore. Il y aura certainement un traitement préventif par un UV.
  
- ? Christophe Dupré : combien d'argent a déjà été investi dans ce nouveau puits pour les études et le forage ?
- ! Alexandre Gorret : il a eu des prospections, l'intervention d'un sourcier, un forage de prospection puis un forage définitif, aussi un devis d'étude. Il est difficile d'articuler un montant. On a déjà bien avancé sur ce projet avec des étapes toutes obligatoires.
- ! Christophe Dupré : je m'étonne qu'on ait dépensé de l'argent pour un nouveau puits alors que l'investissement voté en 2017 était prévu pour la rénovation du puits actuel.
- ! Alexandre Gorret : le Conseil communal a dû faire des choix.
- ! Julien Tüscher : l'investissement 2017 permettait de mettre en pratique le PIEP. Le Conseil communal a fait le choix de se concentrer sur un puits, sur du terrain communal, dans le secteur.
  
- ? Raphaël Thierrin : est-ce que les essais de pompage ont été réalisés en période de sécheresse ou ces dernières semaines ?
- ! Alexandre Gorret : ils ont été réalisés à fin 2022.
  
- ? Christian Duc : au Sensuis, chez M. Jenni, il y a un approvisionnement en eau très supérieur à sa consommation. Est-ce que vous vous êtes approchés de lui pour que la Commune puisse profiter de son approvisionnement ?
- ! Alexandre Gorret : oui j'ai discuté de l'approvisionnement en eau avec M. Jenni mais pas pour en faire bénéficier la Commune.
- ! Julien Tüscher : on aurait dû faire une zone de protection sur sa propriété. La Commune devrait être souveraine de ses ressources, nous avons des possibilités pour pouvoir le faire.
  
- ? Christophe Dupré : est-ce qu'on arrive au bout des investissements prévus à moyen terme, est-ce qu'on voit la fin du tunnel avec ce méga projet ?
- ! Alexandre Gorret : oui je l'espère. Une interconnexion est exigée par le PIEP – décision à prendre au Conseil communal - et si on doit traiter le fer ce sont des montants qui pourraient venir s'ajouter au projet.
  
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

### **3.1 VOTE**

---

Le Président soumet au vote le point 3.1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit additionnel pour la nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 53
- ✓ **la demande de crédit additionnel pour la nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais est approuvée à l'unanimité.**

3.2 crédit d'engagement / secteur Villeneuve, Route de la Villaire  
remplacement de la station de pompage des eaux usées :  
demande de crédit **CHF 470'000.-**

### **3.2 PRÉSENTATION**

---

Par Alexandre Gorret, Conseiller responsable.

Arguments :

- Remplacement de notre station de pompage vieillissante :

« Cette station de pompage des eaux usées récolte les eaux des secteurs Praratoud, Surpierre, Vigny et Villeneuve pour les acheminer à la STEP d'Henniez afin de se faire traiter. Cette STAP a été construite dans les années 1980, elle est fortement mise à contribution car elle pompe chaque jour l'eau usée d'environ 770 personnes en direction de la STEP d'Henniez, ceci sans compter sur les épisodes de précipitations qui font augmenter le volume à pomper à cause du secteur Route de Lucens qui n'est pas mis en séparatif. Cette station est en fin de vie et nécessite son remplacement. »

- Partenariat avec l'association Epuration Moyenne Broye (EMB) afin de partager les coûts :

« Lors de l'adhésion à l'association épuration Moyenne Broye (EMB), la station de pompage devient propriété d'EMB pour acheminer les eaux usées en direction de la future STEP EMB. Cette station doit être adaptée en rapport à la situation et de ce fait, une nouvelle station doit être construite en lien avec son emplacement difficile en zone d'aménagement alluviale d'importance nationale. Au niveau communal, afin d'acheminer les eaux usées en direction de la station de pompage EMB, la Commune est aussi dans l'obligation de construire une station de pompage ceci en lien avec la mise en séparatif secteur Route de Lucens à Villeneuve. C'est pourquoi, une approche a été organisée avec EMB dans le but de construire une seule station de pompage avec à la clef une économie pour notre Commune. Une répartition des coûts a été décidée, 50 % à la charge d'EMB et 50 % à la charge de la Commune. »

Alexandre Gorret termine la présentation en expliquant le tableau des coûts projetés sur écran et en annonçant les modalités financières liées à cette demande de crédit :

« C'est pourquoi le Conseil communal vous demande un crédit de CHF 470'000.- pour le remplacement de la station de pompage des eaux usées (secteur Villeneuve, Route de la Villaire), selon les modalités de financement suivantes :

- *Financement : CHF 470'000.- payé par le compte courant à EMB ;*
- *Amortissement : à raison de 2% par année, dès 2026 ;*
- *Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 9'400.- pendant 50 ans. »*

### **3.2 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

---

Lecture par Christophe Dupré, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 3.

### **3.2 QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET**

---

- ? Guido Spaltenstein : dans les documents il est écrit « la station de pompage devient la propriété d'EMB qui doit réaliser son remplacement ». C'est nous qui la réalisons et qui la finançons ?
- ! Julien Tüscher : on doit refaire notre station de pompage. EMB devait faire une station de pompage pour pomper nos eaux. La nôtre n'était pas suffisante, elle est sous-dimensionnée. C'est pour ça qu'il a été décidé de n'en faire qu'une et de partager les coûts. Cette solution règle le problème d'épuration à Villeneuve et celui de notre station de pompage qui est obsolète.

Le projet avoisine le million de francs, avec le forage dirigé EMB a bien plus de frais que nous.

- ? Bruno Ballif : comment les eaux usées qui vont en direction de Granges-Marnand vont être amenées jusqu'à la nouvelle station ?
- ? Alexandre Gorret : la station va être positionnées sur les collecteurs existants qui vont être redirigés vers la nouvelle station de pompage. De nouvelles conduites seront tirées. L'ancienne conduite servira aux eaux claires.
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

### **3.2 VOTE**

---

Le Président soumet au vote le point 3.2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit pour le remplacement de la station de pompage des eaux usées de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 53
- ✓ **la demande de crédit pour le remplacement de la station de pompage des eaux usées est approuvée est l'unanimité.**

- 3.3 crédit d'engagement / secteur Cheiry, bâtiment la Rochette  
transformation d'un appartement en accueil extrascolaire  
phase d'avant-projet :  
demande de crédit **CHF 32'500.-**

### **3.3 PRÉSENTATION**

---

Par Ludmilla Bongard, Conseillère.

« Je vous propose tout d'abord la définition de ce qu'est une structure d'accueil extrascolaire (extraite des directives cantonales de la Direction de la santé et des affaires sociales), parce ce que j'ai pu constater lors de divers échanges que les gens ignorent parfois de quoi il s'agit ou ne sont pas très au clair sur le sujet.

« L'accueil extrascolaire comprend toute offre d'accueil émanant d'une collectivité publique, d'une association ou de particuliers permettant à des enfants en âge de scolarité enfantine et primaire d'être pris en charge le matin, à midi et/ou l'après-midi, hors du temps de classe. »

Pour simplifier, on parle donc bien de structure de garde d'enfants en âge de scolarité, comme le sont aussi les crèches qui, elles, prennent en charge les enfants de 0 à 4 ans.

Depuis de nombreuses années et aujourd'hui encore, notre commune est conventionnée avec l'accueil familial de jour de la Broye. Compte tenu de son statut d'association privée, cette structure correspond à la définition donnée à l'instant. Grâce à ce partenariat, les parents peuvent s'adresser à elle pour trouver des places dans notre commune mais également dans d'autres communes de la région. Dans notre cercle scolaire, le nombre des mamans de jour affiliées à cette association a varié au cours des ans mais durant longtemps, elles ont pu satisfaire la demande de garde des parents.

Cependant, avec l'augmentation de la population et la diminution du nombre d'accueillantes, plusieurs parents ont été confrontés à un manque de places, particulièrement pour les enfants en âge de scolarité. En effet le nombre d'enfants accueillis chez une maman de jour doit répondre à des quotas en fonction de l'âge et quand la limite est atteinte, il faut chercher ailleurs. Ces parents se sont donc tournés vers nous.

Il est évident que la commune ne peut intervenir dans le choix des mamans de devenir accueillante à domicile. En revanche, elle peut mettre en place un accueil communal extrascolaire pour les enfants de la 1H à la 8H, qui compléterait l'offre de l'association.

Ne disposant pas de locaux adaptés à ce type de structure, le projet était en réflexion depuis un certain temps. Cependant, à la suite d'un déménagement, un appartement communal, idéalement situé au rez-de-chaussée du bâtiment de La Rochette à Cheiry, a donné un nouvel élan au projet. Nous imaginons de façon beaucoup plus concrète comment nous pourrions y accueillir des enfants et ce, dans un futur proche.

Défini tout d'abord comme un lieu d'accueil provisoire, dans l'idée d'un éventuel projet définitif commun avec celui de l agrandissement de l'école de Cheiry, cet appartement ne devait subir que des aménagements minimaux, pour répondre aux exigences du Service de l'enfance et de la jeunesse, et du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires :

- aménagement d'un deuxième WC dans la salle de bains, y compris les parois de séparation pour chaque WC
- condamnation de la baignoire avec une structure en bois et bouchonnage du mélangeur
- sécurisation des fenêtres avec un film spécial
- création d'un vestiaire dans le couloir
- sécurisation de l'aire l'extérieure en rehaussant une partie du treillis de la barrière en surplomb de la route communale
- ajout d'un évier dans le bloc cuisine.

Le projet a ensuite évolué au fur et à mesure de nos échanges. Nous avons réalisé qu'aménager cet appartement de manière provisoire pour finalement en faire à terme quelque chose de définitif n'était pas la bonne option.

Nous vous proposons plutôt d'effectuer des travaux un peu plus conséquents, dans le but d'établir de façon permanente l'AES communal dans le bâtiment de La Rochette. Comparé au coût estimé à CHF 500'000 pour la transformation des locaux au rez de l'école en AES, ce projet nous paraît plus raisonnable et plus rapide à mettre en œuvre.

Nous souhaitons de ce fait optimiser l'espace à disposition pour dégager le maximum de m<sup>2</sup> inclus dans le calcul des places d'accueil. Pour information, il faut compter 3 m<sup>2</sup> par personne (adulte et enfant). De plus les surfaces de la cuisine, des couloirs, du vestiaire, des sanitaires des enfants et ceux des adultes, du bureau de la responsable et du lieu de pause du personnel n'entrent pas dans le calcul. Dans la surface restante, il faut encore enlever 10% pour le mobilier.

A terme, nous aimerais atteindre un nombre de 20 places d'accueil. Pour tenter d'y parvenir, nous avons besoin d'un bureau d'architecture qui sera mandaté pour mener l'étude du projet. Cela impliquera certainement des travaux plus conséquents de réaménagement des espaces et la partie sanitaire pourra aussi être mieux adaptée à l'utilisation des lieux par un groupe d'enfants. Une mise à l'enquête devra également être transmise au canton, au vu des transformations envisagées.

C'est pour ces raisons que le Conseil communal vous demande un crédit de CHF 32'500.- pour la phase d'avant-projet de transformation d'un appartement en Accueil extrascolaire, selon les modalités de financement suivantes :

- financement : CHF 32'500.- par le compte courant
- amortissement : à raison de 10% par année, dès 2026
- nouvelle charge annuelle estimée à CHF 3'250.- pendant 10 ans. »

### **3.3 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

---

Lecture par Christophe Dupré, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 3.

### **3.3 QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET**

---

- ? Léa Dévaud : dans le futur, comment se rendront les enfants depuis l'école jusqu'au bâtiment de la Rochette ? Les carrefours sont dangereux.
- ! Ludmilla Bongard : il est prévu qu'une ou plusieurs Accueillantes (selon le nombre d'enfants) fassent le cheminement à pied. Les enfants seront assurément encadrés.
- ? Stéphanie Catillaz : qu'en est-il des retours suite au récent courrier envoyé aux parents concernant l'AES ?
- ! Ludmilla Bongard : on a fait une relance, il y a eu 24 retours à ce jour et un premier bilan a pu être fait.
- ? Madeleine Nicolet : est-ce que l'AES ne peut pas attendre que l'agrandissement de l'école soit fait ?
- ! Ludmilla Bongard propose que des parents s'expriment et répondent à cette demande.
- ! Christel Notter illustre l'urgence de la situation en citant quelques exemples.

➔ Voir annexe 6, demande de modification du procès-verbal.

- ! Myriam Perrier, assistante parentale, explique qu'elle doit refuser des gens qui sont un désarroi énorme tous les mois. Il manque partout des places.
- ? Stéphanie Catillaz : est-ce que l'ancienne école à Villeneuve ne pourrait pas être pensée comme étant une alternative pour l'AES ?
- ! Ludmilla Bongard : le PAD le Pommey est en cours, la zone est envisagée autrement à futur. D'autres arguments sont énoncés.
- ? Werner Wildi : le Conseil communal a décidé de vendre le bâtiment de l'ancienne école à Villeneuve ?
- ! Julien Tüscher : un crédit d'étude a été voté pour faire de ce bâtiment autre chose qu'une école. Dès que le PAD aura été validé, le CC reviendra avec des propositions en assemblée communale. Etant donné que le bâtiment est au patrimoine financier, le Conseil communal n'a pas la compétence financière pour décider d'éventuelles transactions immobilières.
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

### **3.3 VOTE**

---

Le Président soumet au vote le point 3.3 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit pour la transformation d'un appartement en accueil extrascolaire (phase d'avant-projet) de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 50
- abstentions : 3

✓ **la demande de crédit pour la transformation d'un appartement en accueil extrascolaire (phase d'avant-projet) est approuvée.**

- 3.4 crédit d'engagement / secteur Cheiry, cours d'eau La Lembaz  
revitalisation et protection contre les crues  
phase d'avant-projet :  
demande de crédit **CHF 60'000.-**

#### **3.4 PRÉSENTATION**

---

Par Jacques Thierrin, Conseiller responsable. Il commente les photos projetées sur écran et présente les arguments publiés dans le journal Surpierre Info n° 10.

« C'est pourquoi le Conseil communal vous demande un crédit de CHF 60'000.- pour l'avant-projet de la revitalisation de la Lembaz et protection contre les crues (secteur Cheiry), selon les modalités de financement suivantes :

- Financement : CHF 60'000.- par le compte courant ;
- Amortissement : à raison de 10% par année ;
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 6'000.- pendant 10 ans. »

#### **3.4 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

---

Lecture par Christophe Dupré, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 3.

#### **3.4 QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET**

---

- ? Bruno Ballif : les CHF 60'000 sont entièrement à la charge de la Commune et la réalisation des travaux serait subventionnée à hauteur de 60 – 90% ?
- ! Jacques Thierrin : ce n'est pas tout-à-fait comme ça, la Commune avance l'argent. Les travaux se font par étape. A chaque étape, la Commune demande des subventions.
- ? Bruno Ballif : est-ce que l'accès au terrain de foot est garanti ?
- ! Jacques Thierrin : il risque d'y avoir une déviation.
- ? Myriam Perrier : concrètement le Canton prévoit de faire quoi ?
- ! Jacques Thierrin : refaire des empierremens, enlever les matériaux au bord du ruisseau, etc.

S'en suit une discussion lors de laquelle intervennent Myriam Perrier – qui explique sa situation personnelle (les travaux qu'elle a eus le droit de faire sur

sa propriété aux abords du ruisseau et ceux qui lui ont été interdits) -, Jacques Thierrin et Julien Tüscher.

- ? Laurent Thierrin : cet investissement est seulement pour le ruisseau qui passe dans le village ? et dans les champs ?
- ! Jacques Thierrin : le Canton souhaite que le ruisseau puisse aller là où il veut. Si on en demande trop au Canton, le risque est que le Propriétaire perde du terrain (largeur agrandie).
- ! Joseph Torche : à Coumin, le Canton a réalisé des travaux dont des virages à 90° pour le ruisseau mais pas d'enrochement.
- ! Jacques Thierrin : l'eau prend une vitesse folle, d'où le souhait par le Canton d'écartier un maximum le ruisseau. C'est le but de la revitalisation.
  
- ? Guido Spaltenstein : a-t-on une idée du coût final des travaux, donc le prochain investissement qui sera soumis au vote lors d'une assemblée à venir, ceci avec et sans les subventions ?
- ! Jacques Thierrin : ça dépend des travaux qui seront faits (l'étude définira).
- ! Julien Tüscher : on peut espérer aussi toucher de l'argent de sponsors privés ou faire les travaux par lot. On est en-dessous des CHF 150'000 d'honoraires jusqu'à exécution et il faut compter CHF 1'000 le mètre selon les estimations.
  
- ? Sylvain Amstutz : pour comparer à la revitalisation de la Broye, le travail effectué n'a pas vraiment été concluant. Suites aux diverses crues, il ne reste pas grand chose en place.
- ! Jacques Thierrin : le but est de mieux protéger les maisons et d'élargir le ruisseau un maximum là où il sera possible de le faire afin de maîtriser l'eau qui arrive à grande vitesse.
- ! Joseph Torche : il faut bien consolider les bords du ruisseau et suivre ces travaux.
  
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

### **3.4 VOTE**

---

Le Président soumet au vote le point 3.4 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit pour la revitalisation et protection contre les crues du cours d'eau La Lembaz (phase d'avant-projet) de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 52
  - abstention : 1
- ✓ **la demande de crédit pour la revitalisation et protection contre les crues du cours d'eau La Lembaz (phase d'avant-projet) est approuvée.**

- 3.5 crédit supplémentaire / secteur Cheiry, bâtiment la Lembaz rénovation d'un appartement de 4,5 pces pour le remettre à la location :  
demande de crédit **CHF 48'000.-**

### **3.5 PRÉSENTATION**

---

Par Oscar Cancela, Conseiller responsable. Il commente les plans projetés sur écran et présente les arguments publiés dans le journal Surpierre Info n° 10.

« C'est pourquoi le Conseil communal vous demande un crédit de CHF 48'000.- pour la rénovation d'un appartement de 4,5 pces afin de le remettre à la location (secteur Cheiry, Bâtiment la Lembaz), selon les modalités de financement suivantes :

- Augmentation de l'excédent de charges du budget 2024 de CHF 72'643.48 à CHF 120'643.48. »

### **3.5 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

---

Lecture par Christophe Dupré, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 3.

### **3.5 QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET**

---

- ? Werner Wildi : est-ce que vous avez prévu quelque chose concernant l'isolation de cet appartement ?
- ! Oscar Cancela : non, pas à ce stade. Les loyers sont bons marché et les locataires connaissent la situation. Cela pourra être envisagé dans le cadre de travaux globaux du bâtiment.
- ! Christophe Dupré : vous prévoyez le remplacement d'un boîtier. Toutefois lorsqu'on va revoir l'alimentation complète du bâtiment, nous serons obligés d'inclure un peu d'énergie renouvelable.
- ! Oscar Cancela : c'est la seule solution viable en l'état des choses. Le Conseil communal devra effectivement réfléchir à l'assainissement de ses bâtiments.
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

### **3.5 VOTE**

---

Le Président soumet au vote le point 3.5 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit pour la rénovation d'un appartement de 4,5 pces dans le bâtiment de la Lembaz pour le remettre à la location de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 53
- ✓ la demande de crédit pour la rénovation d'un appartement de 4,5 pces dans le bâtiment de la Lembaz est approuvée à l'unanimité.

## POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR INFORMATIONS & DIVERS

### MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL

- 1 Le Président répond à la question d'Anne Thierrin posée lors de l'assemblée communale le 19 février 2024 :  
➔ voir annexe 4.
- 2 Jacques Thierrin informe qu'un mémo qui recense les dispositions légales pour les murs, les clôtures, les haies et les talus était disponible ce soir à l'entrée. Celui-ci est publié sur notre site internet et quelques exemplaires imprimés sont également disponibles à l'administration communale.
- 3 Election complémentaire au Conseil communal : le Président rappelle que Manuel Fragnière a été élu avec 101 voix le dimanche 19 mai 2024 par les citoyennes et citoyens du cercle de Surpierre. Il informe que M. Fragnière a été assermenté ce lundi matin 27 mai 2024 par la Préfecture. Il lui souhaite la bienvenue au sein de l'équipe en place. Manuel Fragnière participera à sa première séance du Conseil communal le lundi 3 juin prochain, date à laquelle le Conseil communal désignera son nouveau Syndic et se répartira les différents dicastères.

Manuel Fragnière se lève, se présente et remercie les citoyens pour leur soutien aux urnes. Il est applaudi par l'assemblée.

### LA PAROLE EST À L'ASSEMBLÉE

- ? Raphaël Thierrin : je trouve très bien que la Commune de Surpierre continue d'organiser la traditionnelle fête de la St-Jean et je la remercie. A propos de la fête 2023, tous les habitants de Surpierre ont reçu un tout-ménage d'un jeune qui s'excusait parce qu'il estimait avoir eu un comportement déplacé lors de cette manifestation. Ma question : est-il prévu que l'individu [REDACTED], qui a cassé du matériel au moyen d'une masse s'excuse ou doive s'excuser ?
- ! Ludmilla Bongard : à ce jour rien n'a été décidé. Je crois que c'est la personne lésée qui est censée porter plainte. Est-ce que la personne lésée a porté plainte ? On n'est pas au courant ce n'était pas la Commune qui a été lésée dans cette affaire.
- ! [REDACTED] : merci, donc l'individu [REDACTED] c'est moi-même. Tout d'abord je tiens à m'excuser pour ce fâcheux incident. C'est vrai que c'est quelque chose qui n'aurait pas dû se passer. Certes Benjamin a outrepassé les

bornes du raisonnable, de mon côté également. Le jour d'après j'ai fait parvenir une lettre d'excuses à la Commune, j'ai fait parvenir une lettre d'excuses au Restaurateur. Ce soir je profite puisqu'on m'interpelle pour présenter mes excuses aux personnes que j'aurais pu choquer. Mon but était uniquement de détruire cette stéréo, je ne m'en suis pris à personne donc je n'étais pas dangereux en tant que tel. En ce qui concerne les suites judiciaires de l'affaire, si ça vous intéresse je vous fais un petit compte-rendu. M. Scalia a effectivement déposé plainte pour la destruction de son enceinte. Finalement nous nous sommes arrangés en Préfectures avec M. Scalia. Aujourd'hui, les choses avec lui sont apaisées, il n'y a plus aucune procédure judiciaire en cours. De mon côté, je me suis bien entendu engagé à rembourser les frais occasionnés par la destruction de cette enceinte. J'ai également participé à la perte de revenus qui était revendiquée par M. Scalia suite à cette malheureuse affaire. J'espère qu'avec ces différentes actions, les choses ont pu être apaisées et on arrive à mettre à plat ce qui devait être mis à plat et quelque part essayer de repartir du bon pied c'est ce que j'espère. Si d'autres personnes ont des questions à ce sujet, vous pouvez venir en parler et je veux bien répondre dans la mesure du possible. Merci. Merci à Raphaël Thierrin d'avoir donné l'opportunité d'en parler également, merci Raphaël.

- ! Raphaël Thierrin : merci pour votre réponse Monsieur !
- ! Roxane Tüscher : je me demandais pourquoi on a reçu ce tout-ménage écrit par Benjamin Baeriswyl alors que nous on n'a rien reçu de la part de [REDACTED] qui est aussi responsable ?
- ! Julien Tüscher : la Commune ne peut pas répondre, ce n'est pas de notre compétence.
- ! [REDACTED] : ce tout-ménage d'excuses faisait partie du règlement à l'amiable qui a été conclu entre [REDACTED] et Benjamin. C'est aussi ce qui a permis quelque part de mettre les choses à plat et de ne pas aller en justice au-delà du raisonnable et puis essayer de trouver un terrain d'entente. En ce qui me concerne, j'ai eu le retrait de M. Scalia et on ne s'est pas mis d'accord avec la Commune pour qu'un tout-ménage soit publié. J'ai envoyé ma lettre à la Commune, si la Commune veut la publier libre à elle de le faire. Moi de toute façon je me suis excusé, j'ai envoyé ma lettre le jour après les faits, elle peut être publique ou pas.
- ! Joseph Torche : je ne savais pas qui était la personne qui avait envoyé ce tout-ménage. C'était une excuse qui venait du fond du cœur. S'excuser comme ça, c'est vrai qu'on va de l'avant. C'était un moment très fort.

➔ Pour des raisons de protection des données personnelles, certains textes dans la version publiée sur Internet ont été anonymisés.

- ! Marie-Louise Rotzetter : qui contrôle les gens du voyage au terrain de foot ? Ils emploient l'eau, ils emploient l'électricité, vous contrôler comment ?
- ! Jacques Thierrin : on leur facture un forfait, il n'y a pas de compteur.
- ! Stéphanie Catillaz : vers la passerelle à Villeneuve, du côté d'Henniez, il y a des câbles qui sont censés faire barrière et il y en a qui ont dû être sectionnés. En termes de sécurité, il semble que ce soit en ordre mais il faudrait aller jeter un coup d'œil tout de même.
- ! Julien Tüscher la remercie pour cette remarque. Cela avait été constaté.

- ! Stéphanie Catillaz se fait le porte-parole de certaines personnes. Concernant le Grenier à Cheiry, il y a quand même passablement de personnes qui ont dit que ce Monsieur il fait son boulot. Il demande juste 5 ans supplémentaires. Est-ce que la Commune ne pourrait pas prendre du recul et se poser la question si ça ne valait la peine de le laisser finir. Il a bien été spécifié qu'il paie ses loyers et comme l'appartement est actuellement vide, il ne dérange pas tant de monde en attendant la nouvelle location. A vous d'en discuter autour de la table.
- ! Julien Tüscher : on a abordé le sujet. Aujourd'hui on doit répondre au Tribunal. C'est un sujet qu'on doit discuter tout prochainement.
- ! Christian Duc : on nous a dit que vous avez résilié le bail du restaurateur en raison du bruit, Mais en fait moi j'ai appris que c'est parce que le Syndic avait eu une altercation avec le restaurateur, avec sa femme, quelqu'un a dû intervenir pour pas qu'ils n'en viennent aux mains. Comme par hasard, droit après, le restaurateur a reçu sa lettre de résiliation. Je trouve qu'on ne devrait pas mélanger le privé avec la Commune.
- ! Julien Tüscher : c'est très juste on ne mélange pas les 2. Sept personnes ont décidé en séance de Conseil. Altercation il y a eu entre M. Wyssa et M. Dupuis c'est indéniable, c'était le 1<sup>er</sup> Août au terrain de foot. Ce n'est pas cette altercation qui a conduit à la décision du Conseil. Les Conseillers ont décidé en toute connaissance de cause, il y a un certain nombre de documents au dossier. Il est vrai que depuis qu'on n'a pas reconduit son bail, il se tient à carreau. Il se tient tranquille depuis qu'il est en sursis. C'est aujourd'hui le constat qu'on peut faire. Le Conseil prendra vos remarques en considération. Le dossier n'est pas vide non plus !
- ! Christian Duc : celui qui va habiter à côté d'un restaurant sait les inconvénients qu'il y a. Il y a une pétition, il y a beaucoup des gens des environs, des villages qui étaient pour ce restaurateur, pourquoi la conciliation n'a rien donné. Pis êtes-vous allés avec un avocat à cette conciliation ?
- ! Julien Tüscher répond par l'affirmative. Le restaurateur voulait 5 ans et c'est tout, on n'a pas pu négocier. Pensez-bien que le Conseil a autre chose à faire que de ne pas reconduire un bail pour qu'on passe dans la presse pour qu'on en débatte à chaque séance. On savait qu'on allait être exposé à de la critique. Cette décision n'a pas été prise à la légère.
- ? Christian Duc : c'est quand même suite à cette altercation que vous avez pris cette décision ?
- ! Julien Tüscher (*hausse le ton*) : non je ne vous laisse pas dire ce genre de chose !
- ! Christian Duc : en plus il y a une pétition, vous savez que les gens des villages sont en faveur du restaurateur, il paie ses loyers, en plus vous prenez un avocat et pis tout ça c'est à la charge de la Commune alors que la population elle est pour ce restaurateur ? Je trouve qu'elle fait beaucoup de choses de notre argent la Commune ... pis les jetons de présence et le travail des secrétaires et tout.
- ! Jacques Thierrin : je vais quand même vous dire quelque chose. Moi je viens de Cheiry et à Cheiry il n'y a pratiquement plus personne qui va parce qu'il nous a tous foutu dehors. Je peux vous dire il n'y a pas beaucoup de monde de la Commune qui y va. La pétition, c'est les gens de l'extérieur. A Cheiry il a foutu tout le monde dehors, seules encore 2-3 personnes y vont. La décision n'a rien à avoir avec l'altercation du Syndic puisqu'elle a été prise plus d'une année après.

- ! Raphaël Thierrin : je me permets de corriger les propos de Jacques Thierrin. « Foutu dehors », moi j'y vais régulièrement. Je n'ai jamais vu personne ou entendu qu'une personne habitant à Cheiry a été foutue dehors. Que son caractère ne s'adapte pas à tout le monde, ça je suis tout à fait d'accord, ou que beaucoup de gens le trouvent irascible ou je ne sais quoi ou désagréable, ça c'est sûr. Il ne faut pas exagérer non plus.
- ! Jacques Thierrin : je vais te dire, j'étais présent quand il a foutu dehors des gens. Pas que des gens de Cheiry.
- ! Raphaël Thierrin : 1 ? 2 ?
- ! Jacques Thierrin : non non, je peux te donner toutes ces adresses si tu veux.
- ! Christophe Dupré : d'un point de vue financier effectivement, ce ne serait pas une bonne affaire de continuer, ça va nous coûter cher. Les Tribunaux ont vu ce que ça a pu donner dans d'autres affaires. Finalement c'est la Commune qui paie. A la fin on ne gagne peut-être même pas, c'est de l'argent qui est perdu. En plus ça va prendre énormément de temps. Qu'est-ce qu'on a à gagner à la fin.
- ! Jacques Thierrin : ça ne coûte rien aux citoyens, on a une protection juridique qui paie pour le moment.
- ! Christophe Dupré : les jetons on les paie quand même !
  
- ! Cédric Scheidegger : j'habite dans le quartier le Pommey à Villeneuve. On a discuté de l'investissement et des biens communaux dans le secteur (bâtiment de l'ancienne école, sujet AES). Mon souci n'est pas qu'une maison se construise à côté de chez moi. Le terrain a aujourd'hui une valeur inestimable. J'encourage la Commune à avoir une vision, un projet communautaire pour ce terrain comme une fondation ou des appartements protégés, un bien immobilier à disposition pour tous. Ce serait dommage de voir ce terrain vendu à un promoteur qui se fait de l'argent. J'invite à réfléchir sur une solution qui soit pérenne, pour le bien de tous, de la Commune. *Il est applaudi par l'assemblée*
- ! Julien Tüscher : le Conseil communal prend bonne note.
  
- ! pas d'autre question / remarque de la part de l'assemblée.

Le Président lève l'assemblée à 22h25 et convie l'ensemble des personnes présentes à partager un moment ensemble lors de l'apéritif offert par la Commune.



Annexes :

- 1- *Rapport CoFin comptes & engagements 2023* ;
- 2- *Présentation RWB* ;
- 3- *Rapports CoFin nouveaux engagements* ;
- 4- *Réponse assemblée 19.2.24* ;
- 5- *Présentation powerpoint* ;
- 6- *Demande de modification du procès-verbal formulée par Christel Notter.*



## RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE RELATIF AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2023

### COMMUNE DE SURPIERRE

**Assemblée communale du lundi 27 mai 2024**

#### **Rapport de la commission financière sur les comptes annuels 2023**

Conformément au mandat qui lui a été confié, la commission financière a procédé à l'examen des comptes de la Commune de Surpierre, le mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024, en présence du responsable des finances Monsieur Julien Tüscher, du Conseiller communal M. Jacques Thierrin, de la boursière communale Mme Francine Nicolet et de Monsieur Fabrice Corminboeuf de la société Fiduservice SA. Nous avons également pris connaissance des rapports de l'organe de révision afin d'établir notre prise de position.

#### **Analyse des comptes 2023**

L'année se clôture avec un total de produits de CHF 5'860'907.33 contre un total de charges de CHF 5'325'091.31 soit un excédent de revenus de CHF 535'816.02. Ce résultat est largement supérieur au résultat budgétaire qui s'élevait à CHF 1'238.38 et à nouveau bienvenu dans le contexte d'investissements supplémentaires auxquels la commune sera confrontée.

Une partie des explications de ce résultat meilleur que prévu se trouve dans les revenus fiscaux d'années précédentes pour un montant d'un peu plus de CHF 360'000.-. Nous relevons à nouveau que lors de l'établissement des budgets, il n'est pas autorisé de considérer d'éventuels revenus d'impôts d'années antérieures, ce qui peut forcément conduire à cette situation. Nous tenons toutefois à rendre attentif au fait que le résultat est également amélioré par l'utilisation ou dissolution de réserves, ce qui n'amène pas de flux de trésorerie à proprement parler.

Les charges d'administration continuent à augmenter, comme par exemple l'administration générale dont l'évolution est de 15% par rapport à l'exercice 2022, les charges de personnel augmentent quant à elles de 17.6% et les prestations de services de tiers de 15.3%. Nous relevons ainsi que ce ne sont pas uniquement les charges liées qui conservent leur tendance à la hausse mais également les charges propres à la commune.

Le traitement des eaux usées fait apparaître des taxes de base en forte augmentation par rapport au budget et aux comptes 2022 alors que les taxes d'utilisation sont nettement plus faibles que le budget, à savoir CHF 78'193.- contre CHF 133'000.- budgété, qui s'expliquerait, au-delà des adaptations réglementaires, par une consommation bien plus faible que prévue. Nous notons également la nécessité de prélever un montant de CHF 52'670.14 au financement spécial pour équilibre du compte ce qui conduit à présenter une réserve négative au bilan au 31.12.2023. Il sera important de trouver les solutions permettant de réalimenter cette dernière sur les prochains exercices. Cette remarque s'applique également à l'approvisionnement en eau suite au prélèvement de CHF 83'657.91 à la réserve pour équilibre du compte.

Les revenus d'impôts communaux ordinaires pour CHF 2'886'799.53 sont supérieurs aux revenus budgétés d'un montant de CHF 526'799.53 alors que les impôts communaux spéciaux sont plus élevés de CHF 109'673.80. Les premiers étant largement impactés par les revenus d'années précédentes, nous relevons que les variations des impôts spéciaux sont difficilement prévisibles et notamment en 2023 celles relatives aux impôts sur les mutations.

Au niveau des investissements, les dépenses constatées respectent globalement les crédits accordés par les assemblées communales précédentes.

Lors de l'examen des comptes, nous avons rendu le Conseil communal attentif au fait que, conformément au règlement des finance de la commune, tout dépassement supérieur de 20% du crédit budgétaire concerné ou supérieur à CHF 15'000.- devait faire l'objet d'une liste motivée et soumise à l'assemblée communale pour approbation. Pour simplifier l'exercice et éviter d'entrer dans un niveau de détail inapproprié, nous avons proposé au Conseil communal de présenter succinctement la liste de ces éléments lors de l'assemblée communale afin de les soumettre de manière globale à l'approbation.

Pour ce qui est des indicateurs, nous ne relevons pas d'anomalies particulières si ce n'est le degré d'autofinancement de 67% qui se situe dans une fourchette de « récession » et un taux d'autofinancement de 5% considéré comme « mauvais ». Ces indicateurs nous apprennent qu'une faible part de nos revenus peuvent être consacrés à des investissements, c'est-à-dire que nos investissements futurs devront être financés de manière importante par l'endettement.

Dans son rapport du 29 avril 2024, l'organe de révision conclut que les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales et au référentiel comptable MCH2. Ils recommandent de proposer à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2023. Dans ce même rapport, l'organe de révision formule une remarque négative sur le système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels et défini selon les prescriptions du Conseil communal. Selon l'organe de révision, le SCI n'est pas documenté par écrit dans tous les domaines importants. De ce fait, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi suisse en raison de l'absence de formalisation et de documentation des contrôles, ce qui implique que son existence ne puisse pas être confirmée.

Nous relevons ainsi, que malgré les recommandations et invitations émises en 2022 et 2023 à mettre en place un Système de contrôle interne adapté à la taille et complexité de la Commune, cela n'a toujours pas été effectué à ce jour.

L'organe de révision a établi un certain nombre d'appréciations et de recommandations en lien avec le SCI et nous invitons le Conseil communal à prendre les mesures nécessaires pour répondre à ces recommandations dans les plus brefs délais.

En conclusion, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter les comptes annuels 2023 de la Commune de Surpierre, tels que présentés et remercie la boursière pour la tenue en bonne et due forme des comptes communaux.

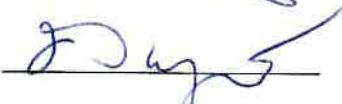
Surpierre, le 27 mai 2024.

Les membres de la Commission financière :

Rémi Crausaz :



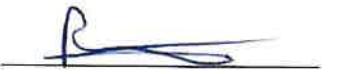
Christophe Dupré :



Jean-Daniel Lambert :



Pascal Thierrin :



Benoît Torche :





## Construction et équipement des puits de Gros Marais

Approvisionnement en eau potable de la commune de Surpierre



Assemblée communale du 27 mai 2024

Photo: Philippe Lüscher



## Structure de la présentation



Etude hydrogéologique et forages



Mandat RWB



Bilan hydrique et qualité de l'eau



Conception du projet



Situation



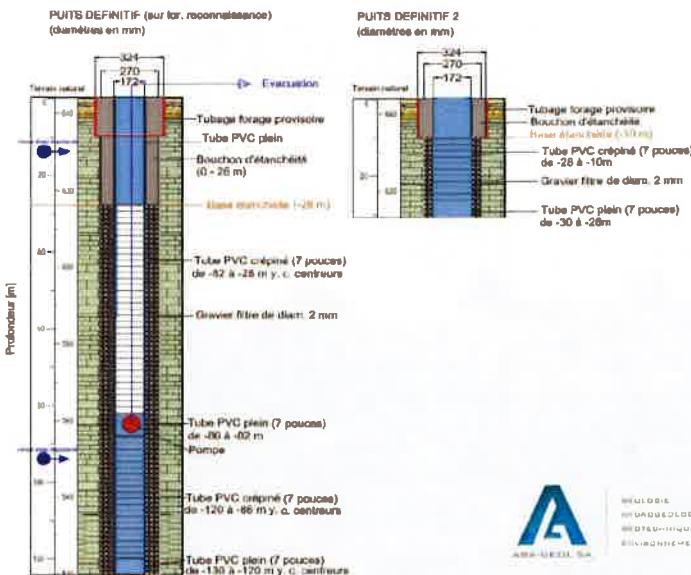
Configuration de l'ouvrage et équipements



Photo: Philippe Lüscher



## Etude hydrogéologique et forages



AÉRO-AQUA SA  
MÉTÉOLOGIE  
HYDROLOGIE  
MÉTÉOROLOGIE  
ENVIRONNEMENT

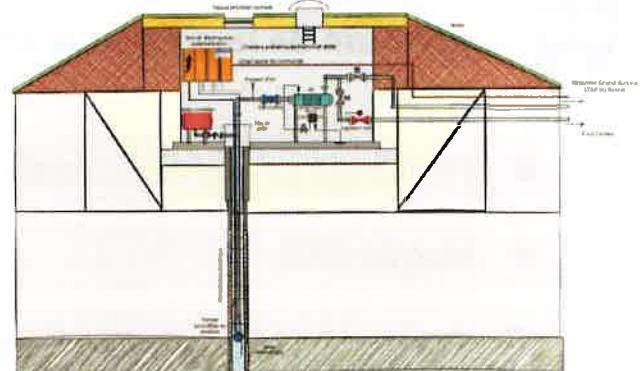
Document 201711 - 1 version (1)



## Mandat RWB

### Phase SIA 21 à 53

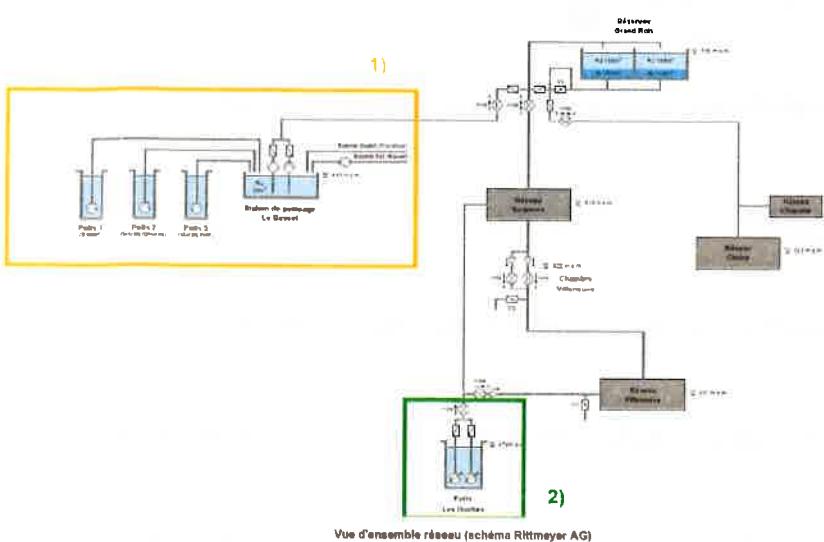
- **Conception et dimensionnement définitif des ouvrages et des équipements associés**
- **Implantation et intégration de l'ouvrage, aménagement des accès et des emprises nécessaires**
- **Elaboration des procédures de demande d'autorisation / dossier de mise à l'enquête**
- **Appels d'offres entreprises**
- **Exécution de l'ouvrage (projet d'exécution, direction des travaux et mise en service)**



Document 201711 - Version (1)



## Bilan hydrique et qualité de l'eau



### Production d'eau Surpierre

- 1) Le Basset : 100 l/min soit 144 m<sup>3</sup>/j
- 2) Les Ouches : 220 l/min soit 317 m<sup>3</sup>/j

### Nouveau Puits de Gros Marais (selon les premiers essais de pompages ABA-GEOL)

- F1: Potentiel 300 l/min avec optimum à 200 l/min soit **288 m<sup>3</sup>/j**
- F2: Potentiel 150 l/min avec optimum à 90 l/min soit **130 m<sup>3</sup>/j**

**Besoin en eau futur de Surpierre :** Moyen: 200 m<sup>3</sup>/j  
Max : 450 m<sup>3</sup>/j



© Université de Reims Champagne-Ardenne



## Bilan hydrique et qualité de l'eau

# Eau souterraine de bonne qualité générale

Caractéristiques (selon étude ABA-GEOL SA) :

- Pas de Chlorothalonil
- Faible taux de nitrate
- Taux d'oxygène dissout faible
- Taux de Fer relativement élevé



© Université de Reims Champagne-Ardenne



## Conception du projet

Optimisation selon différent aspects



- **Prix** → Ouvrage préfabriqué semi-enterré avec minimum de GC
- **Exploitation** → Minimaliste
- **Fonctionnalité** → Traitement / Monitoring / Pompe sur variateur
- **Durabilité** → PE / Fonte / Inox remplacement de toutes les pièces possibles
- **Adaptabilité** → Ajout de F2 dans le futur avec coûts réduits / Intégration dans le système de télégestion actuel

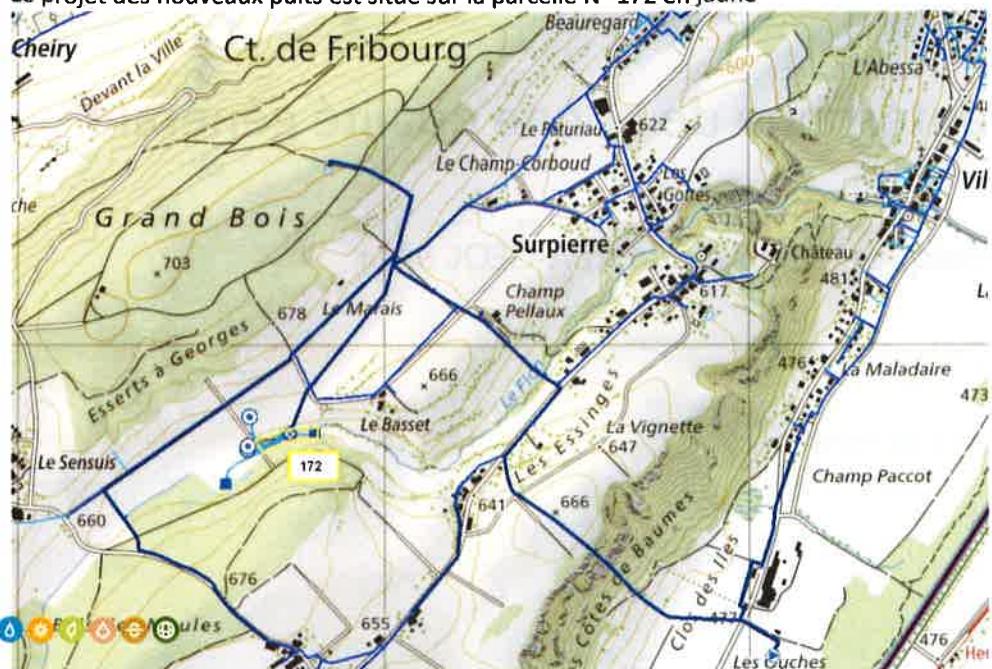


Document: CONVENTION - version 0.01



## Situation

Le projet des nouveaux puits est situé sur la parcelle N° 172 en jaune

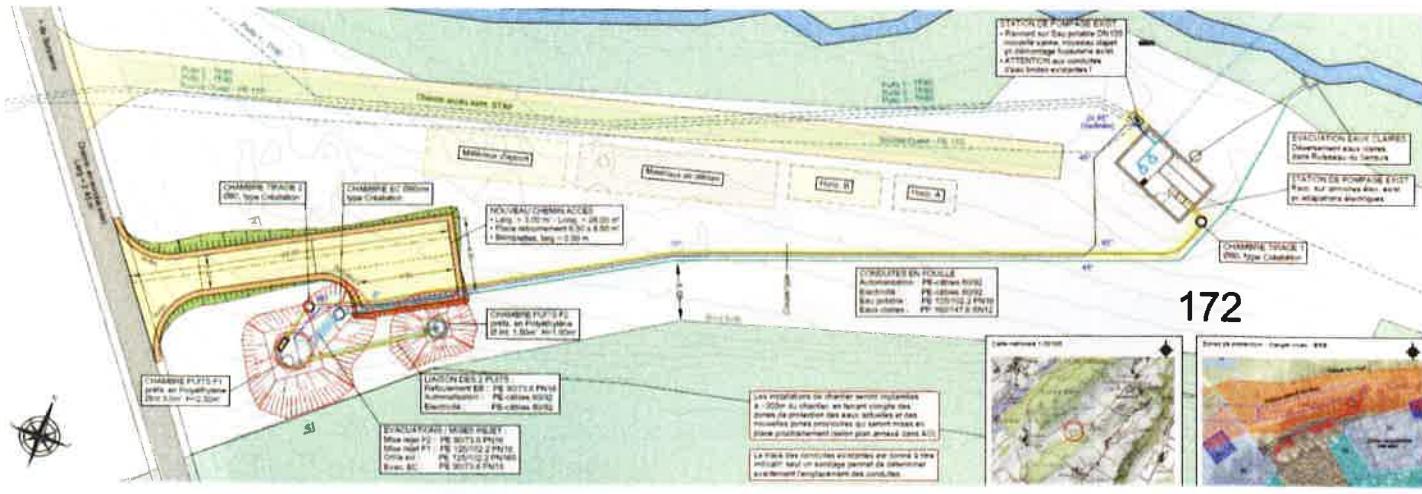


Document: CONVENTION - version 0.01

Ouvrages projetés sur la parcelle 172 :

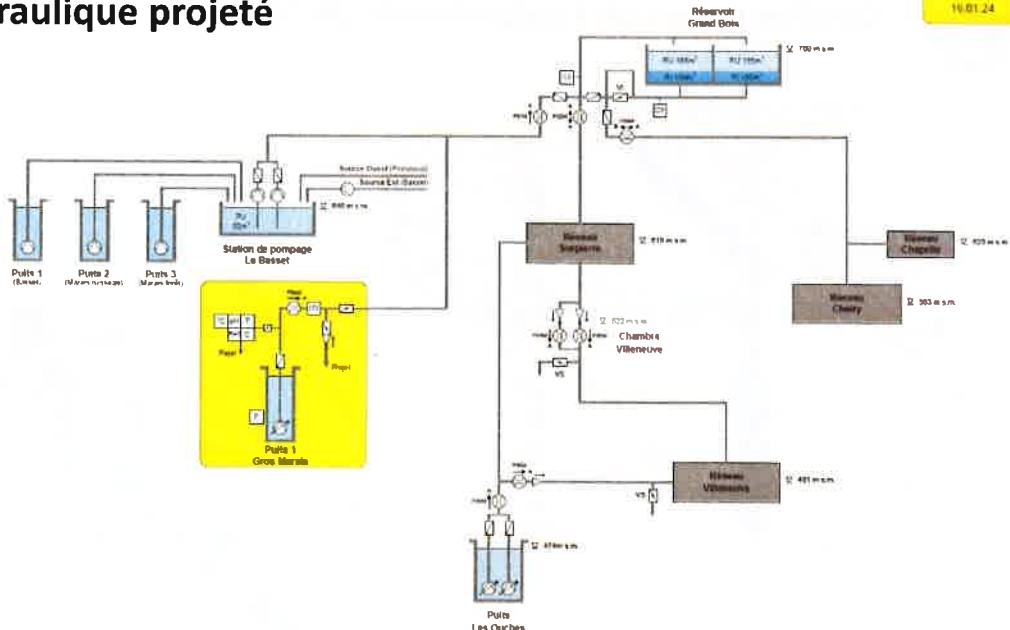
- Équipement complet puits F1
  - Équipement partiel puits F2
  - Conduites de raccordement EP (adaptation à la station existante)
  - Conduites d'évacuation EC (utilisation de l'exutoire existant)
  - Électricité
  - Chemin d'accès

## Situation



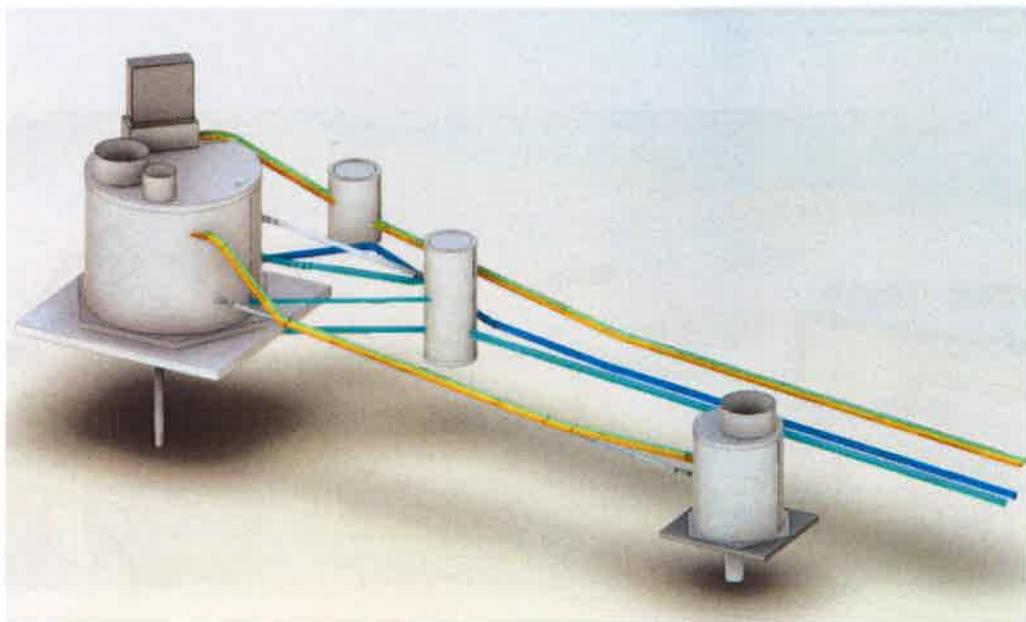
## Schéma hydraulique projeté

Office 9-01150-40





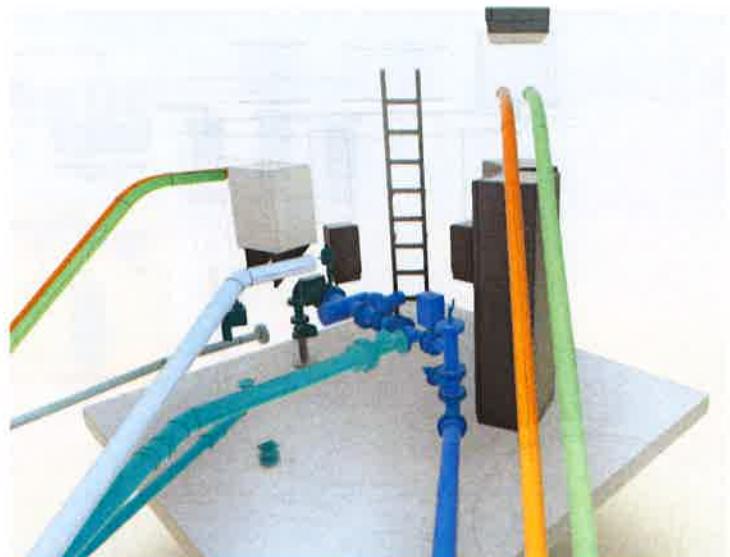
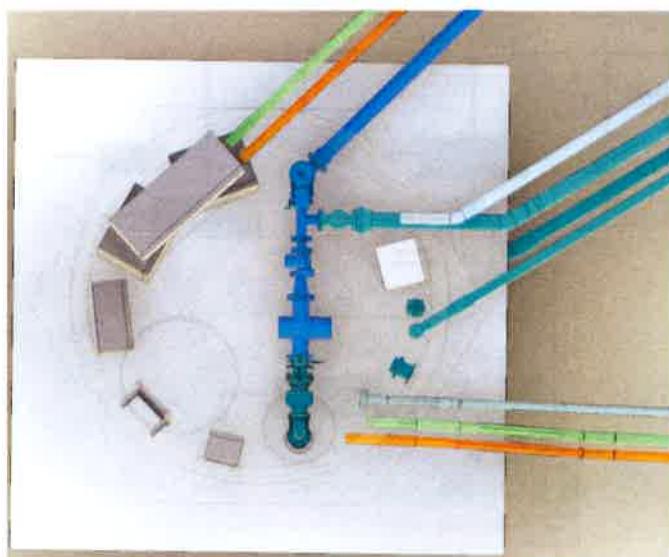
## Configuration et équipements de l'ouvrage



Navigation icons for a presentation slide, including arrows, a magnifying glass, and a search icon.



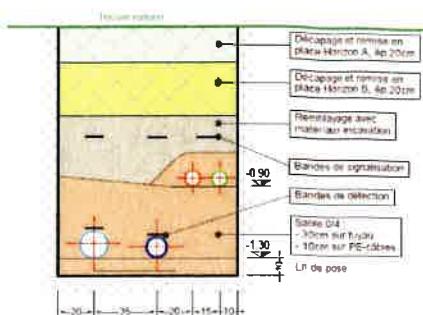
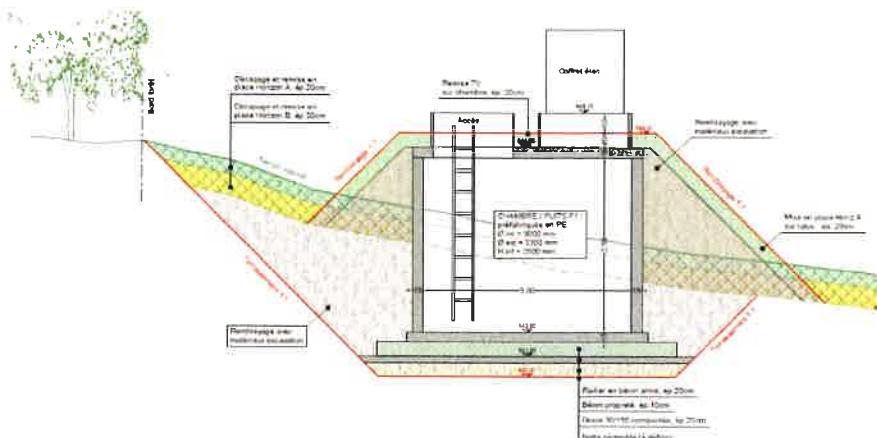
## Configuration et équipements de l'ouvrage



Navigation icons for a presentation slide, including arrows, a magnifying glass, and a search icon.



## Configuration et équipements de l'ouvrage



172



Porrentruy · Delémont · La Chaux-de-Fonds · Biel/Bienne · Prêles · Neuchâtel · Marly ·  
Broye · Payerne · Yverdon-les-Bains · Aigle · Lavey-les-Bains · Martigny · Sierre



RWB Vaud SA  
Route de Lausanne 117  
1400 Yverdon-les-Bains

T +41 58 220 39 00  
yverdon@rwb.ch  
www.rwb.ch

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE  
DE LA COMMUNE DE SURPIERRE**

---

**Crédits d'engagements et crédits supplémentaires 2024**

**Budget d'investissements 2024**

En préambule, la commission tient à vous faire part des considérations qui ont prévalu lors de ses réflexions destinées à préparer les préavis pour les différents crédits demandés.

La situation financière de la commune au niveau des investissements n'a pas fondamentalement changé depuis l'automne 2023. De gros investissements se profilent toujours à l'horizon. Les capacités d'investissement restent toujours limitées. Il ressort que les principes adoptés par la commission financière lors de la présentation des budgets 2024 sont toujours d'actualité, à savoir :

- Une priorisation et une sélection stricte des investissements en fonction des capacités financières de la commune est indispensable.
- Seuls les investissements jugés indispensables, prioritaires et ménageant les capacités d'investissement futur de la commune devraient être considérés à court et moyen terme.

**Point 3.1 Crédit d'engagement / secteur Surpierre le Basset, nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais : demande de crédit additionnel CHF 435'000.-**

Un crédit de CHF 435'000.- vous est demandé pour une nouvelle alimentation en eau potable au Gros Marais.

Selon le plan d'infrastructure d'eau potable de la commune (PIEP), deux alimentations locales sont nécessaires. En plus du captage de Villeneuve (Ouches), un autre captage est nécessaire pour assurer la distribution d'eau en quantité suffisante ainsi que pour faire face à une indisponibilité momentanée sur l'une des alimentations.

L'investissement voté en 2017 (CHF 2'480'200.-) devait permettre, parmi d'autres améliorations, la rénovation des captages du Basset. On peut regretter qu'il soit impossible de réaliser ces travaux avec le montant restant à disposition. Cependant, le besoin d'un second approvisionnement de qualité demeure. La qualité du nouveau captage sera certainement supérieure à ce qui serait obtenu par la rénovation d'une installation datant de 1970. La réalisation pratique est aussi simplifiée, le nouveau captage pouvant être réalisé sans impacter notre réseau actuel.

Avoir un second captage de qualité est considéré comme prioritaire et nécessaire par la commission financière, laquelle vous recommande donc d'accepter ce crédit additionnel de CHF 435'000.-.

Le financement est assuré par le compte courant. L'amortissement se fait à raison de 2% par année, ce qui implique une charge annuelle estimée à CHF 8'700.-

**Point 3.2 Crédit d'engagement / secteur Villeneuve Route de la Villaire – Remplacement de la station de pompage des eaux usées : demande de crédit de CHF 470'000.-**

Un crédit de CHF 470'000.- vous est demandé pour le remplacement de la station de pompage de Villeneuve, route de la Villaire.

La station de pompage actuelle présente, déjà depuis un certain temps, des signes de vieillissement. La technique mise en œuvre et les capacités de traitement de cette station de pompage sont dépassées. Dans la suite logique de notre adhésion à l'EMB (Epuration des eaux de la moyenne Broye) son remplacement est

inévitable. Cette nouvelle station sera propriété de l'EMB. La commune et l'EMB assumerons chacun 50% des coûts de construction. Les coûts d'entretien et d'exploitation seront à la charge de l'EMB.

Le remplacement de cette station de pompage est considéré comme prioritaire et nécessaire par la commission financière, laquelle vous recommande donc d'accepter cette demande de crédit de CHF 470'000.-.

Le financement est assuré par le compte courant. L'amortissement se fait à raison de 2% par année, ce qui implique une charge annuelle estimée à 9'400.-.

Point 3.3 Crédit d'engagement / secteur Cheiry bâtiment la Rochette – Transformation d'un appartement en accueil extrascolaire (AES), phase d'avant-projet : demande de crédit de CHF 32'500.-

Un crédit de CHF 32'500.- vous est demandé pour la phase d'avant-projet de la transformation d'un appartement en accueil extra-scolaire.

Selon les premières évaluations, la faisabilité d'un AES dans le bâtiment la Rochette a été confirmée. Afin de pouvoir affiner le projet et déterminer le budget nécessaire à la mise en conformité, une phase d'avant-projet est nécessaire.

Nous regrettons qu'une solution alternative, intégrée dans le cadre de l'agrandissement de l'école de Cheiry qui semble de plus en plus imminent, n'ait été proposée. Toutefois, la commission financière considère comme important de mener à bien le projet de l'AES sans délais supplémentaires et vous recommande donc d'accepter cette demande de crédit de 32'500.-.

Le financement est assuré par le compte courant. L'amortissement se fait à raison de 10% par année, ce qui implique une charge annuelle estimée à CHF 3'250.-

Point 3.4 Crédit d'engagement / secteur Cheiry– cours d'eau La Lembaz, revitalisation et protection contre les crues, phase d'avant-projet : demande de crédit de CHF 60'000.-

Un crédit de CHF 60'000.- vous est demandé pour la phase d'avant-projet liée au cours d'eau de la Lembaz de Cheiry.

Les berges de la Lembaz sont érodées dans plusieurs secteurs de la traversée de Cheiry. La phase d'avant-projet doit permettre de réaliser des corrections de façon coordonnée et doit également permettre d'obtenir le subventionnement d'une part importante des travaux de correction. Des travaux réalisés au coup par coup de façon ponctuelle, sans revitalisation, ne permettraient pas de bénéficier de subventions et devraient être approuvés par le service de l'environnement à chaque intervention.

La commission financière considère comme important et nécessaire de corriger le cours d'eau de la Lembaz et espère un retour sur investissement intéressant grâce aux subventions possibles ; la commission vous recommande donc d'accepter cette demande de crédit de CHF 60'000.-

Le financement est assuré par le compte courant. L'amortissement se fait à raison de 10% par année, ce qui implique une charge annuelle estimée à CHF 6'000.-

Point 3.5 Crédit supplémentaire/ secteur Cheiry– bâtiment La Lembaz, rénovation d'un appartement de 4,5 pces; demande de crédit de CHF 48'000.-

Un crédit de CHF 48'000.- vous est demandé pour la rénovation d'un appartement dans l'immeuble La Lembaz à Cheiry.

L'appartement en question nécessite une rénovation et une mise au goût du jour des installations techniques pour pouvoir être loué.

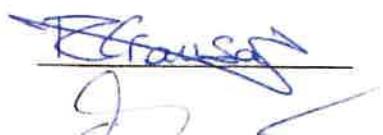
La commission financière considère comme prioritaire de permettre la relocation de cet appartement. Laisser cet appartement inoccupé ne présente pas d'intérêt, aucun loyer n'étant perçu. La commission vous recommande donc d'accepter cette demande de crédit de CHF 48'000.-

Le financement est inclus au budget de fonctionnement 2024, entraînant une augmentation de l'excédent de charges de CHF 72'643.48 à CHF 120'643.48.

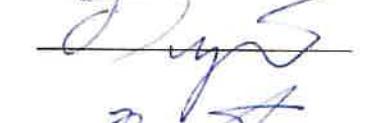
Surpierre, le 27 mai 2024.

Les membres de la Commission financière :

Rémi Crausaz :



Christophe Dupré :



Jean-Daniel Lambert :



Pascal Thierrin :



Benoît Torche :





## ANNEXE 4

**Assemblée communale du 27 mai 2024**

**Assemblée du 19 février 2024, question en suspens**

Présentation par Julien Tüscher - Vice-Syndic & Responsable du dicastère des déchets

---

- ? Anne Thierrin : est-ce qu'il y a des économies importantes à faire si par exemple on n'avait qu'une déchetterie au lieu de deux ?
  
- ! La Commune de Surpierre s'est rapprochée de la Commune de Valbroye pour devenir cliente du nouveau centre de tri. L'installation est largement dimensionnée et l'intégration de la Commune est possible. Une demande préalable a été faite en ce sens, elle a été envoyée à la Commune de Valbroye et validée par cette dernière.

Afin de se positionner, une analyse des coûts doit être faite. Cette analyse ne pourra pas intervenir avant le mois d'octobre de cette année. En effet, il faut laisser un peu de temps pour calculer les coûts réels de cette installation mise en service en avril dernier.

Afin de vous rassurer, les bennes compactantes ainsi que la collecte du verre seraient maintenues.

Cette solution permettrait d'augmenter le niveau de service et de mutualiser les coûts fixes. Le volet du service sera renforcé comme suit :

- 1- Plus d'ouvertures :
  - a. Lundi de 08h00 à 11h30
  - b. Mercredi de 13h30 à 18h30
  - c. Jeudi de 13h30 à 17h00
  - d. Samedi de 08h30 à 11h30
  
- 2- Reprise du bois et des encombrants ;
  
- 3- Collecte des branchages inchangée, Valbroye fonctionne comme Surpierre.



# ASSEMBLEE COMMUNALE

## du 27 mai 2024

bienvenue



### ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 février 2024 ;
- 2 Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion :
  - 2.1 compte de résultats
    - NEW** 2.1.1 dérogation à l'art. 7 du RFin
    - 2.1.2 présentation du compte de résultat
  - 2.2 compte des engagements
  - 2.3 rapport de la commission financière
  - 2.4 questions - réponses concernant les comptes et le rapport de gestion
  - 2.5 approbation des comptes de résultats et des engagements 2023
- 3 Crédits d'engagements & crédit supplémentaire :
  - 3.1 Crédit d'engagement / secteur Surpierre, le Basset  
nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais :  
demande de crédit additionnel CHF 435'000.-



## ORDRE DU JOUR (suite)

- 3.2 Crédit d'engagement / secteur Villeneuve, Route de la Villaire  
remplacement de la station de pompage des eaux usées :  
demande de crédit CHF 470'000.-
- 3.3 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, bâtiment la Rochette  
transformation d'un appartement en accueil extrascolaire – phase  
d'avant-projet :  
demande de crédit CHF 32'500.-
- 3.4 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, cours d'eau La Lembaz  
revitalisation et protection contre les crues – phase d'avant-projet :  
demande de crédit CHF 60'000.-
- 3.5 Crédit supplémentaire / secteur Cheiry, bâtiment la Lembaz  
rénovation d'un appartement de 4,5 pces pour le remettre à la location :  
demande de crédit CHF 48'000.-
- 4 Informations & divers.



**Point 1 de l'ordre du jour :**

**Procès-verbal de l'assemblée  
communale du 19 février 2024**



Point 1 de l'ordre du jour :

## Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 février 2024

... passons maintenant au vote !



Point 2 de l'ordre du jour :

## Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion



Point 2 de l'ordre du jour :

## **Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion**

- 2.1 compte de résultats
- 2.2 compte des engagements
- 2.3 rapport de la commission financière
- 2.4 questions - réponses concernant les comptes et le rapport de gestion
- 2.5 approbation des comptes de résultats et des engagements 2023



Point 2 de l'ordre du jour :

## **Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion**

- 2.1 compte de résultats

**NEW** 2.1.1 dérogation à l'art. 7 du RFin

2.1.2 présentation du compte de résultat



Point 2 de l'ordre du Jour :

## Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion

- 2.1 compte de résultats
- 2.1.1 dérogation à l'art. 7 du RFin

### Art. 7

#### d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

<sup>1</sup> Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à 15'000.- francs.

⇒ Proposition du Conseil communal :

*Ne pas présenter les montants dont la valeur est inférieure ou égale à CHF 1'500.00.*



Point 2 de l'ordre du Jour :

## Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion

- 2.1 compte de résultats
- 2.1.1 dérogation à l'art. 7 du RFin

... avez-vous des questions ?





Point 2 de l'ordre du jour :

**Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion**

2.1 compté de résultats

2.1.1 dérogation à l'art. 7 du RFin

... passons maintenant au vote !



Point 2 de l'ordre du jour :

**Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion**

2.1 compté de résultats

NEW 2.1.1 dérogation à l'art. 7 du RFin

2.1.2 présentation du compte de résultat


**Point 2 de l'ordre du jour :**
**Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion**

2.1 compte de résultats

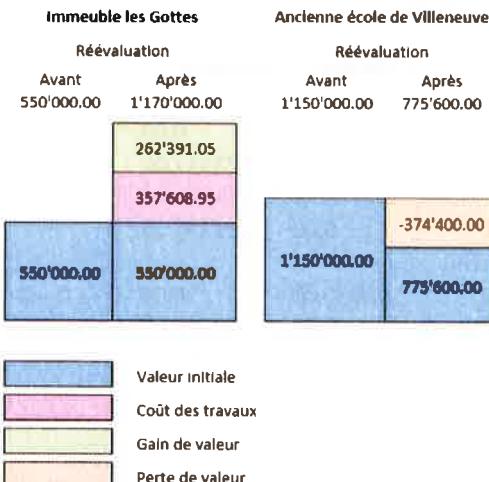
2.1.2 présentation du compte de résultat

<b>Rubrique</b>	<b>Descriptifs</b>	<b>Comptes 2023</b>		<b>Budget 2023</b>	
		<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>	<b>Actifs</b>	<b>Passifs</b>
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>18'009'221.02</b>		<b>18'666'944.40</b>	
10	Patrimoine financier (PF)	5'717'802.55		6'367'785.65	
14	Patrimoine administratif (PA)	12'291'418.47		12'299'158.75	
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>		<b>17'473'405.00</b>		<b>18'666'944.40</b>
20	Capitaux de tiers		7'287'330.46		8'322'348.78
29	Capital propre		10'186'074.54		10'344'595.62
<b>Excédents actifs</b>		<b>535'816.02</b>			


**Point 2 de l'ordre du jour :**
**Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion**

2.1 compte de résultats

2.1.2 présentation du compte de résultat



La variation de cette opération est une diminution de valeur du patrimoine financier de CHF 112'008.95



**Point 2 de l'ordre du jour :**  
2.1.2 présentation du compte de résultat

**Comptes par ordre administratif**

Rubrique	Titre	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	714'349.19	183'613.88	692'739.95	168'751.60	622'262.28	247'787.11
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	855'847.83	532'789.30	121'544.05	36'960.00	109'703.83	58'405.26
2	FORMATION	1'563'341.73	192'527.90	1'530'568.66	189'904.00	1'489'359.82	194'336.90
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	29'481.15		38'960.48		17'935.85	
4	SANTÉ	524'888.65	4'571.20	516'812.95	2'000.00	480'983.90	4'911.70
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	575'211.00	4'850.20	567'932.90	13'550.00	532'906.25	3'565.00
6	TRAFFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	235'860.48	13'213.03	291'338.46	7'514.08	253'381.76	13'907.38
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERROIR	919'829.01	781'049.11	875'274.51	758'681.55	725'853.54	587'562.41
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	8'198.88	98.00	7'226.88	400.00	5'360.30	88.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	108'703.37	4'167'404.71	55'695.00	3'541'818.00	146'259.92	4'133'004.44
<i>Total charges</i>		<b>6'326'091.31</b>		<b>4'717'900.85</b>		<b>4'903'986.45</b>	
<i>Total revenus</i>			<b>5'860'907.33</b>		<b>4'719'139.23</b>		<b>5'243'366.20</b>
<i>Excédent charges</i>							
<i>Excédent revenus</i>			<b>535'816.02</b>		<b>1'238.38</b>		<b>859'381.75</b>

Rubriques	Comptes 2023		Budget 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total	5'325'091.31	5'860'907.33	4'717'900.85	4'719'139.23
Excédents		<b>535'816.02</b>		<b>1'238.38</b>
Comptes	Description		Charges	Revenus
1500	Service du feu communal			
1500.3811.00	Matériel pompiers - charges extraordinaires	177'308.72		0.00
1500.4510.00	Prélèvement au financement spécial défense incendie	0.00	73'911.00	
1500.4841.00	Produit extraordinaire sur réévaluation	0.00	51'147.35	
1620	Protection civile			
1620.3690.00	Autres charges de transferts (fonds PC)	355'250.00		0.00
1620.4501.00	Prélèvement sur fonds PC	0.00	355'250.00	
7101	Approvisionnement communal en eau	22'891.11	22'891.11	
7900	Aménagement du territoire	30'266.17		0.00
9100	Impôts communaux ordinaires	42'813.65	526'799.53	
9101	Impôts communaux spéciaux	0.00	109'673.80	
<b>Total</b>		<b>628'529.65</b>	<b>1'139'672.79</b>	

Comptes	Descriptifs	Comptes 2023		Budget 2023		Delta	Explications / Commentaires
		Charges	Revenus	Charges	Revenus		
0	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>						
0110	Légal						
0110.3102.00	Imprimés et publications	10'159.75	0.00	3'000.00	0.00	7'159.75	Budget sous-estimé et 3 assemblées au lieu de 2
0210	<b>Administration des finances et des contributions</b>						
0210.3130.00	Prestations de tiers-fiduciaire	36'867.80	0.00	30'600.00	0.00	6'267.80	Mise en place d'abacus, reprise en partie de la comptabilité suite à des pertes de données informatiques
0210.3611.00	Frais de perception impôts par le canton	51'519.75	0.00	35'000.00	0.00	16'519.75	Facturation des rattrapages des taxations de 2021 et 2022 (facturation 1.5% des impôts)
0220	<b>Administration communale</b>						
0220.3113.00	Matériel informatique	12'034.50	0.00	3'000.00	0.00	9'034.50	Solde des acomptes pour l'acquisition du nouveau serveur reçu en 2023 et non en 2022 - pas provisionné sur 2023 - retenue de CHF 2'000 jusqu'au fonctionnement du serveur à satisfaction.
0220.3118.01	Acquisition du logiciel Abacus (salaires)	11'031.45	0.00	0.00	0.00	11'031.45	Acquisition du logiciel Abacus repoussée en 2023 à cause du retard de livraison du serveur - montant non provisionné.

0220.3118.02	Acquisition du logiciel eSéances	11'840.90	0.00	0.00	0.00	11'840.90	Le Conseil a fait valoir sa compétence financière afin d'améliorer et de digitaliser les séances du Conseil. C'est une vraie amélioration de la gestion des flux des informations.
0220.3133.00	Charges pour l'informatique	12'159.90	0.00	0.00	0.00	12'159.90	Toutes les heures de régies en lien avec les dépannages informatiques - Notamment en lien avec les pertes de données et le mauvais fonctionnement du serveur.
0292	<b>Grande salle - Surpierre</b>						
0292.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	8'034.00	0.00	0.00	0.00	8'034.00	Achat et pose d'un steamer - élément budgétré à l'entretien du bâtiment
0292.4472.00	Revenu locatif de la salle communale	0.00	-1'797.50	0.00	0.00	1'797.50	Location de la grande salle non budgétée
0295	<b>Bâtiment de l'auberge - Chêry</b>						
0295.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	3'357.30	0.00	700.00	0.00	2'657.30	Croisement de comptabilisation avec le compte 0295.3111.00 dû à la nature du matériel acquis pour l'auberge.
0295.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	10'539.70	0.00	8'000.00	0.00	2'539.70	Augmentation des coûts des énergies malgré la mise en place de la gestion des stocks de mazout.
0295.3144.00	Entretien des bâtiments	5'342.95	0.00	3'500.00	0.00	1'842.95	Réparation non planifiable - changement d'un urinoir à l'auberge.
1	<b>ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE</b>						
1500	<b>Service du feu communal</b>						
1500.3170.02	Frais d'intervention	1'536.60	0.00	0.00	0.00	1'536.60	Pas de montant prévu au budget
1500.3811.00	Matériel pompiers - charges extraordinaires	177'308.72	0.00	0.00	0.00	177'308.72	Remise du matériel à l'ADIS

1500.4260.00	Remboursement et participations de tiers	0.00	-6'910.45	0.00	0.00	6'910.45	ADIS rétrocession sur comptes de fonctionnement 2023
1500.4470.00	Revenu locatif	0.00	-8'662.40	0.00	-2'000.00	6'662.40	Mise à jour des locations selon convention avec l'ADIS
1500.4510.00	Prélèvement au financement spécial défense incendie	0.00	-73'911.00	0.00	0.00	73'911.00	Compensation pour la remise du matériel à l'ADIS
1500.4841.00	Produit extraordinaire sur réévaluation	0.00	-51'147.35	0.00	0.00	51'147.35	Compensation pour la remise du matériel à l'ADIS
<b>1620</b>	<b>Protection civile</b>						
1620.3690.00	Autres charges de transferts (fonds PC)	355'250.00	0.00	0.00	0.00	355'250.00	Remboursement au Canton des taxes compensatoires pour les locaux de la protection civile
1620.4501.00	Prélèvement sur fonds PC	0.00	-355'250.00	0.00	0.00	355'250.00	Dissolution du fond pour les taxes compensatoires pour locaux de la protection civile
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>						
<b>2110</b>	<b>Ecole primaire I (école enfantine)</b>						
2110.3612.00	Participation au cercle scolaire - frais généraux	6'017.00	0.00	4'000.00	0.00	2'017.00	Répartition différente - plus de frais au primaire I largement contrebalancé au primaire II
2110.3612.01	Participation au cercle scolaire - transports	27'657.00	0.00	20'000.00	0.00	7'657.00	Répartition différente - plus de frais au primaire I largement contrebalancé au primaire II
<b>2170</b>	<b>Ecole de Surpierre</b>						
2170.3160.00	Loyer salle de la cure	4'800.00	0.00	0.00	0.00	4'800.00	Oubli de la location de la salle de paroisse de CHF 2'400 /an - ratrappage de 2 années
<b>2171</b>	<b>Ecole de Chelry</b>						
2171.3010.00	Traitement du personnel communal	1'572.05	0.00	0.00	0.00	1'572.05	L'employé de Commune a repris l'entretien des extérieurs
<b>2196</b>	<b>Cercle scolaire Intercommunal</b>						

2196.3170.00	Frais administratifs et autres frais	8'929.20	0.00	7'060.00	0.00	1'869.20	Service du médecin cantonal SMC non budgété CHF 1'773.30.
2196.4260.01	Participation des parents aux repas	0.00	-3'480.00	0.00	0.00	3'480.00	Oubli au budget.
<b>2200</b>	<b>Ecoles spécialisées</b>						
2200.3611.00	Part aux mesures pédago-thérapeutiques	11'170.00	0.00	8'046.95	0.00	3'123.05	Charge liée,
<b>4</b>	<b>SANTÉ</b>						
<b>4330</b>	<b>Service médical des écoles</b>						
4330.3611.00	Service dentaire cantonal	4'205.10	0.00	2'500.00	0.00	1'705.10	Budget sous-évalué.
4330.4260.00	Participation des parents	0.00	-4'571.20	0.00	-2'000.00	2'571.20	Difficilement planifiable.
<b>5</b>	<b>PRÉVOYANCE SOCIALE</b>						
<b>5451</b>	<b>Structures d'accueil extrafamilial de jour</b>						
5451.3632.00	Subvention accueil extrascolaire	6'434.40	0.00	4'500.00	0.00	1'934.40	Participation à un accueil extrascolaire à Fribourg pour enfant - subventionnement selon règlement.
5451.3636.00	Subventions aux crèches et garderies	15'295.00	0.00	0.00	0.00	15'295.00	Gardes d'enfants dans diverses crèches - subventionnement selon règlement entré en vigueur en 2023.
<b>5721</b>	<b>Aide matérielle à bien plaisir</b>						
5721.3199.00	Participation de la commune - aide spéciale (couches culottes)	5'425.00	0.00	0.00	0.00	5'425.00	Oubli au budget - aide communale pour les couches 10 CHF/mois selon règlement.
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>						
<b>6150</b>	<b>Routes communales</b>						
6150.3141.01	Service hivernal par des tiers	11'034.40	0.00	5'000.00	0.00	6'034.40	Entreprise de déneigement en plus y compris services de piquets - non budgété.

6150.4260.00	Remboursements et participations de tiers	0.00	-6'101.10	0.00	-1'000.00	5'101.10	Participation de Valbroye pour le déneigement et vente du chemin communal à le Marais (Surpierre) parcelle 633.
6210	<b>Infrastructures de transports publics</b>						
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	10'343.00	0.00	8'328.00	0.00	2'015.00	Charge liée,
<b>7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>							
7101	<b>Approvisionnement communal en eau</b>						
7101.3000.00	Traitement du conseil communal	7'500.00	0.00	6'000.00	0.00	1'500.00	Pas de commentaire particulier.
7101.3010.00	Salaires du personnel communal	6'037.35	0.00	2'500.00	0.00	3'537.35	Salaire du fontainier et de l'employé de Commune pour l'entretien - budget sous-estimé.
7101.3105.00	Achats d'eau pour revente	2'201.30	0.00	0.00	0.00	2'201.30	Refacturation de Valbroye de la vente d'eau à Treize Cantons.
7101.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	20'037.05	0.00	13'000.00	0.00	7'037.05	Essentiellement l'électricité pour les pompages - budget sous-estimé.
7101.3130.01	Frais de télécommunication, télégestion	6'130.40	0.00	1'500.00	0.00	4'630.40	Oubli des frais de télégestion au budget.
							Hors budget :
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	54'378.15	0.00	42'500.00	0.00	11'878.15	1. Travaux urgents de mise en conformité en lien avec l'inspection du SAAV, pose de 3 clapets anti-retour y compris fouilles au Basset. 2. 2 fuites sur le réseau communal

7101.4260.00	Facturation du service à des tiers	0.00	-3'227.93	0.00	0.00	3'227.93	Refacturation des relevés des conduites selon règlement - non budgété
7101.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC	0.00	-83'657.91	0.00	-66'516.34	17'141.57	Le coût de l'eau ne permet pas de compenser les frais d'exploitation, cela sera corriger en 2024 avec le nouveau règlement.
<b>7201 Traitement communal des eaux usées</b>							
7201.3000.00	Traitement du conseil communal	2'560.00	0.00	1'000.00	0.00	1'560.00	Budget sous-évalué - projet en cours
7201.3137.00	TVA au taux forfaitaire	10'195.16	0.00	5'200.00	0.00	4'995.16	Budget sous-évalué - l'augmentation des taxes n'a pas été prise en compte
7201.4240.01	Taxes de base	0.00	-123'667.10	0.00	-100'000.00	23'667.10	Imprécisions budgétaire - 1 <sup>ère</sup> année du nouveau règlement.
7201.4240.03	Taxes pollutives	0.00	-22'224.12	0.00	-15'000.00	7'224.12	Imprécisions budgétaire - 1 <sup>ère</sup> année du nouveau règlement.
7201.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC	0.00	-52'670.14	0.00	0.00	52'670.14	Prélèvement de la part déjà amortie et réévaluées
<b>7301 Gestion communale des déchets</b>							
7301.3010.00	Salaires du personnel communal	15'162.00	0.00	12'400.00	0.00	2'762.00	Remplacement d'un employé à l'assurance
7301.3130.02	Ramassage des déchets végétaux	12'526.20	0.00	10'000.00	0.00	2'526.20	Pas de commentaire particulier
7301.3137.00	TVA si soumis	4'843.71	0.00	3'100.00	0.00	1'743.71	Pas de commentaire particulier
7301.3300.00	Amortissements	2'573.84	0.00	0.00	0.00	2'573.84	Doit être comptabilisé avec le 3300.30
7301.4240.00	Taxe de base	0.00	-58'591.08	0.00	-10'000.00	48'591.08	Mal comptabilisé aurait dû être séparé avec la taxe d'utilisation forfaitaire
7301.4250.00	Recyclage, ramassage verres, papier, ferraille	0.00	-4'785.59	0.00	0.00	4'785.59	Pas de commentaire particulier

<b>7710</b>	<b>Cimetières communaux</b>						
7710.3010.01	Salaire du concierge	3'000.00	0.00	0.00	0.00	3'000.00	Les heures de M. Corboud sont séparées de celles de M. Crusaz.
7710.3130.00	Creuses des tombes	4'749.60	0.00	0.00	0.00	4'749.60	Le CC a décidé de séparer le coût des creuses des frais d'entretien.
7710.4240.00	Taxes d'inhumation et de désaffectation	0.00	-5'635.00	0.00	-4'000.00	1'635.00	Pas de commentaire particulier.
<b>7900</b>	<b>Aménagement du territoire</b>						
7900.3000.00	Traitements du conseil communal	10'345.59	0.00	2'000.00	0.00	8'345.59	Au budget il manquait les heures du conseiller en charge du dicastère des constructions.
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes	44'941.25	0.00	30'000.00	0.00	14'941.25	Travaux plus conséquents pour traiter et essayer de finaliser les 3 PAL.
7900.3132.05	Mensurations officielles	6'199.30	0.00	0.00	0.00	6'199.30	Facturation de la nouvelle mensuration de Chapelle par le service du cadastre.
7900.3132.06	Permis de construire	7'025.00	0.00	4'000.00	0.00	3'025.00	Pas de commentaire particulier
7900.4240.01	Enquêtes simplifiées	0.00	-9'010.00	0.00	-5'000.00	4'010.00	Pas de commentaire particulier
<b>8</b>	<b>ÉCONOMIE PUBLIQUE</b>						
<b>8200</b>	<b>Domaine forestier communal</b>						
8200.3010.00	Salaires du personnel communal	2'527.75	0.00	0.00	0.00	2'527.75	Entretien du domaine forestier communale - chemins
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>						
<b>9100</b>	<b>Impôts communaux ordinaires</b>						
9100.3180.00	Réévaluations sur créances	39'800.00	0.00	0.00	0.00	39'800.00	Augmentation de réévaluations sur créances et à l'augmentation des débiteurs.
9100.4000.10	Impôts sur le revenu des personnes physiques - années précédentes	0.00	-235'512.90	0.00	0.00	235'512.90	Rattrapage sur les impôts 2021 et 2022.
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital	0.00	-66'551.45	0.00	-50'000.00	16'551.45	Environ CHF 16'500 de plus sur les prestations en capital

9100.4001.10	Impôts sur la fortune des personnes physiques - années précédentes	0.00	-84'698.05	0.00	0.00	84'698.05	Rattrapage sur les impôts des années précédentes.
9100.4002.00	Impôt à la source	0.00	-29'033.45	0.00	-22'000.00	7'033.45	Difficilement planifiable.
9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales - année fiscale	0.00	-35'706.75	0.00	-9'500.00	26'206.75	Difficilement planifiable.
9100.4010.10	Impôt sur le bénéfice des personnes morales - années précédentes	0.00	-45'312.50	0.00	0.00	45'312.50	Difficilement planifiable.
9100.4611.00	Compensation cantonale de base - Réforme fiscale	0.00	-7'974.18	0.00	0.00	7'974.18	Pas de commentaire particulier
<b>9101</b>	<b>Impôts communaux spéciaux</b>						
9101.4023.00	Impôt sur les mutations	0.00	-232'506.85	0.00	-115'000.00	117'506.85	Difficilement planifiable
<b>9500</b>	<b>Part aux recettes sans affectation, autres</b>						
9500.3130.00	Provision d'encaissement pour impôts sur les véhicules à moteur	2'277.30	0.00	0.00	0.00	2'277.30	Pas de commentaire particulier
<b>9610</b>	<b>Intérêts</b>						
9610.3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts	14'995.95	0.00	9'500.00	0.00	5'495.95	Difficilement planifiable
9610.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants	0.00	-37'074.45	0.00	-9'000.00	28'074.45	Difficilement planifiable

<b>9900 Postes non ventilables</b>					
9900.4861.00	Produits extraordinaires/postes non ventilables	0.00	-68'691.30	0.00	0.00 68'691.30 Dissolution de la provision de la caisse de pension de l'Etat de Fribourg - part du secondaire payée avec les frais du CO.



**Point 2 de l'ordre du jour :**  
**Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion**

- 2.1 compte de résultats
- 2.2 **compte des engagements**
- 2.3 rapport de la commission financière
- 2.4 questions - réponses concernant les comptes et le rapport de gestion
- 2.5 approbation des comptes de résultats et des engagements 2023

	Dépense en 2023	Dépense totale	Budget voté	Remarques et/ou subventions touchées
<b>0294 Bâtiment de l'auberge - Villeneuve</b>				
0294.5060.00 Auberge Villeneuve - cuisine appartement + fenêtres	25'967.85	25'967.85	48'000.00	Cuisine posée. Fenêtres en cours de finalisation.
<b>0295 Bâtiment de l'auberge - Cheiry</b>				
0295.5060.00 Auberge Cheiry - cellules froides et congélation	0.00	0.00	45'000.00	Dossier de demande d'autorisation en cours d'élaboration.
<b>2170 Ecole de Surpierre</b>				
2170.5030.00 Aménagement place de jeux Surpierre Grande Salle	2'187.55	21'754.60	25'000.00	Investissement gardé ouvert afin de compléter les aménagements.
<b>2171 Ecole de Cheiry</b>				
2171.5040.00 Rénovation façades complexe scolaire	0.00	86'455.60	95'000.00	Engagement terminé et dans le budget.
2171.5040.01 Pavillon scolaire provisoire Cheiry	0.00	0.00	280'000.00	Reporté en attente du besoin éventuel.
2171.5290.00 Crédit d'étude agrandissement école Cheiry	980.10	13'980.10	50'000.00	En cours.
<b>3410 Sport</b>				
3410.5040.00 Construction hangar - vestiaires sportifs Villeneuve	0.00	0.00	245'000.00	Etude en cours – répartition des coûts à venir avec le compte 6150.5040.00.
<b>6150 Routes communales</b>				
6150.5010.02 Chemin déchetterie Surpierre	5'331.15	5'331.15	55'000.00	Etablissement du projet routier en cours Exécution en cours – fin des travaux prévu en juin 2024.
6150.5010.03 Chemin de Crête-Roches Surpierre	0.00	3'051.95	20'000.00	
6150.5010.05 Eclairage public Surpierre	60'457.40	60'472.40	65'000.00	Engagement terminé.
6150.5010.06 Entretien chemin Clos du Vua Cheiry	84'956.00	84'956.00	85'000.00	Engagement terminé.
6150.5010.12 Surpierre trottoir - passage route de la Laiterie	2'225.10	2'225.10	50'000.00	Engagement terminé – facturation en cours.
6150.5040.00 Construction hangar - vestiaires sportifs Villeneuve	35'798.85	37'074.55	445'000.00	Authorisation de construire réceptionnée. Redimensionnement du projet en cours de réflexion.

6150.6100.00 Participation de tiers - rte du Clos du Vua Cheiry	-3'900.00			Participation du canton sur leur domaine public – patte d'oie
<b>7101 Approvisionnement communal en eau</b>				
7101.5031.01 Construction réseau Surpierre 1	78'138.90	2'379'181.33	1'950'000.00	Refacturation à Cheiry et subventions 575'853.28.
7101.5031.02 Construction réseau Cheiry	9'281.95	2'565'366.81	2'555'000.00	Engagement terminé et clôt. Subventions 405'530.15
7101.5031.04 Villeneuve - conduite d'eau route de Lucens	32'426.20	32'426.20	45'000.00	Engagement en cours de finalisation.
7101.6340.00 Subvention ECAB	-6'900.00	-148'857.90		Subventions bornes hydrantes beauregard.
7101.6370.00 Taxes de raccordement de ménages privés	-6'948.00	-11'302.35		Taxes de raccordement.
<b>7201 Traitement communal des eaux usées</b>				
7201.5030.04 Cheiry - bois des Contens - mise à l'aire libre EC	28'630.55	28'630.55	27'500.00	Engagement terminé et clôt.
7201.5032.00 Mise en conformité EU Villeneuve / crédit d'étude	16'251.70	38'509.80	35'000.00	Engagement terminé et clôt. Léger dépassement d'un peu plus de 10% lié aux inspections préliminaires plus conséquentes.
7201.5032.01 Mise en séparatif route de Lucens - Villeneuve étape 1	41'750.80	41'750.80	40'000.00	Engagement terminé et clôt. Conforme au budget.
7201.6310.00 Subvention - Cheiry - bois des Contens (report 12.2022)	-22'904.45	-22'904.45		Subvention cantonale
7201.6370.00 Taxes de raccordement de ménages privés	-27'840.00	-55'110.00		Taxes de raccordement.
<b>7301 Gestion communale des déchets</b>				
7301.5033.00 Aménagement déchetterie Cheiry	0.00	26'242.65	136'500.00	En attente jusqu'à la finalisation du projet en lien avec l'école de Cheiry.
<b>7710 Cimetières communaux</b>				
7710.5010.00 Chemin piétonnier cimetière Surpierre	0.00	24'395.00	30'000.00	Engagement terminé et clôt. Conforme au budget.
<b>7900 Aménagement du territoire</b>				

**Point 2 de l'ordre du jour :****Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion****2.2 compte des engagements**

7900.5030.00 Entretien place restaurant/cimetière Chêly	1'090.05	35'071.55	45'000.00	Engagement terminé et clôt en 2024. Conforme au budget.
7900.5090.00 Investigations sites pollués Villeneuve	350.00	34'161.65	36'000.00	Décision de classement du site pollués des Ouches reçue. En attente de réception des subventions cantonale et fédérale.
7900.5290.00 Révision PAL Surpierre complément	0.00	24'523.15	25'000.00	Engagement terminé et clôt. Conforme au budget.
7900.5290.01 Villeneuve - PAD Le Pommey	14'293.60	14'293.60	25'000.00	Etude et validation en cours.
7900.5290.02 Aménagement territoire - concept Valtraloc	34'305.95	34'305.95	55'000.00	Etude et validation en cours.
7900.6310.00 Subventions décharge "Maupas"	-12'006.00	-28'014.00		Subvention fédérale.
<b>9990 Clôture</b>				
9990.5900.00 Report de recettes au bilan	80'498.45			Report au bilan
9990.6900.00 Report de dépenses au bilan		474'423.70		Report au bilan

**Point 2 de l'ordre du jour :****Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion****2.2 compte des engagements, indicateurs financiers****1 Taux d'endettement net**  
39.21% < 100% -> bon**2 Degré d'autofinancement**  
67% < 100% -> récession / le prélèvement sur les fonds et financements spéciaux et le paiement du fonds PC influencent de façon négative cet indicateur.**3 Part des charges d'intérêts**  
0% < 4% -> bon**4 Dette brute par rapport aux revenus**  
86% entre 50% et 100% -> bon



**Point 2 de l'ordre du jour :**

## **Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion**

2.2 compte des engagements, indicateurs financiers

**5 Proportion des investissements**

9% < 10% -> effort d'investissement faible / l'année 2023 est une année transitoire avant de consentir d'importants investissements.

**6 Part du service de la dette**

4% < 5% -> charge faible

**7 Dette nette par habitant en francs**

CHF 1083.35 entre 1'001 et 2'500 -> endettement moyen

**8 Taux d'autofinancement**

5% < 20% -> mauvais / le prélèvement sur les fonds et financements spéciaux et le paiement du fonds PC influencent de façon négative cet indicateur.



**Point 2 de l'ordre du jour :**

## **Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion**

2.1 compte de résultats

2.2 compte des engagements

2.3 rapport de la commission financière

2.4 questions - réponses concernant les comptes  
et le rapport de gestion

2.5 approbation des comptes de résultats  
et des engagements 2023



Point 2 de l'ordre du jour :

**Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion**

2.3 rapport de la commission financière

... lecture du rapport de la commission financière ...



Point 2 de l'ordre du jour :

**Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion**

- 2.1 compte de résultats
- 2.2 compte des engagements
- 2.3 rapport de la commission financière
- 2.4 questions - réponses concernant les comptes et le rapport de gestion
- 2.5 approbation des comptes de résultats et des engagements 2023



Point 2 de l'ordre du jour :

**Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion**

2.4 questions - réponses concernant les comptes et le rapport de gestion

... avez-vous des questions ?



Point 2 de l'ordre du jour :

**Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion**

- 2.1 compte de résultats
- 2.2 compte des engagements
- 2.3 rapport de la commission financière
- 2.4 questions - réponses concernant les comptes et le rapport de gestion
- 2.5 approbation des comptes de résultats et des engagements 2023



Point 2 de l'ordre du jour :

**Comptes de l'exercice 2023 et présentation du rapport de gestion**

2.5 approbation des comptes de résultats et des engagements 2023

... passons maintenant au vote !



Point 3 de l'ordre du jour :

**Crédits d'engagements  
& crédit supplémentaire**



**Point 3 de l'ordre du jour :**  
**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.1 Crédit d'engagement / secteur Surpierre, le Basset  
nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais :  
demande de crédit additionnel CHF 435'000.-
- 3.2 Crédit d'engagement / secteur Villeneuve, Route de Ju-Villaine  
remplacement de la station de pompage des eaux usées :  
demande de crédit CHF 47'000.
- 3.3 Crédit d'engagement / secteur Chêny, bâtiment la Rochelle  
renouvellement d'un appariement en eau et électricité – phase d'avant-projet ;  
demande de crédit CHF 3'000.
- 3.4 Crédit d'engagement / secteur Chêny, cours d'eau Ju-Terrière  
révitalisation et protection contre les crues – phase d'avant-projet ;  
demande de crédit CHF 60'000.-
- 3.5 Crédit supplémentaire / secteur Chêny, bâtiment la Terrière  
renouvellement d'un appariement de 4 bâches pour la remise à l'abri  
demande de crédit CHF 48'000.



**Point 3 de l'ordre du jour :**  
**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.1 Crédit d'engagement / secteur Surpierre, le Basset  
nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais :  
demande de crédit additionnel CHF 435'000.-

**Arguments, buts :**

- ✓ Remplacement de nos installations du Basset vieillissantes et non-conformes ;
- ✓ Respect des normes en vigueur en matière de distribution de l'eau potable ;
- ✓ Sécuriser l'approvisionnement en eau potable de notre Commune au moyen d'une deuxième alimentation.



Point 3 de l'ordre du jour :

### Crédits d'engagements & crédit supplémentaire

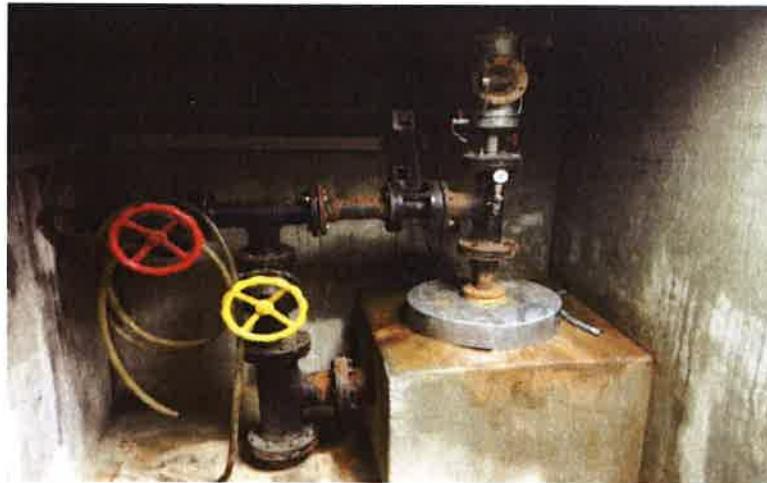
- 3.1 Crédit d'engagement / secteur Surpierre, le Basset  
nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais :  
demande de crédit additionnel CHF 435'000.-



Point 3 de l'ordre du jour :

### Crédits d'engagements & crédit supplémentaire

- 3.1 Crédit d'engagement / secteur Surpierre, le Basset  
nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais :  
demande de crédit additionnel CHF 435'000.-





Point 3 de l'ordre du jour :

### Crédits d'engagements & crédit supplémentaire

- 3.1 Crédit d'engagement / secteur Surpierre, le Basset  
nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais :  
demande de crédit additionnel CHF 435'000.-



Point 3 de l'ordre du jour :

### Crédits d'engagements & crédit supplémentaire

- 3.1 Crédit d'engagement / secteur Surpierre, le Basset  
nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais :  
demande de crédit additionnel CHF 435'000.-





**Point 3 de l'ordre du Jour :**

**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.1 Crédit d'engagement / secteur Surpierre, le Basset  
nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais :  
demande de crédit additionnel CHF 435'000.-

... présentation RWB ...



**Point 3 de l'ordre du Jour :**

**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.1 Crédit d'engagement / secteur Surpierre, le Basset  
nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais :  
demande de crédit additionnel CHF 435'000.-

**Du point de vue financier:**

- ✓ Un investissement avait été demandé lors de l'assemblée du 11 décembre 2017 sous le nom de l'ancienne commune de Surpierre pour la réalisation de la mise en conformité du réseau d'eau potable de l'ancienne commune de Surpierre. Ce montant comprenait la mise en conformité des captages du Basset, toutefois le montant restant n'étant pas suffisant à cause de l'augmentation des coûts des matériaux et à cause de l'augmentation du coût de réalisation de notre alimentation des Ouches, surtout au niveau du forage entre Surpierre et Villeneuve ;
- ✓ Le montant de l'investissement a été établi pour donner suite à la volonté communale de mettre en concurrence un maximum de lots de travaux et de prestations. La mise en concurrence a été possible pour la majorité des lots. Vu la nature spécifique de l'ouvrage et afin d'assurer le bon déroulement du projet ainsi qu'une réalisation optimale, certains lots spécifiques ont été confiés à un unique soumissionnaire.



**Point 3 de l'ordre du Jour :**

**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.1 Crédit d'engagement / secteur Surpierre, le Basset  
nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais :  
demande de crédit additionnel CHF 435'000.-

**Tableau des coûts :**

	Lots de travaux	Coûts des travaux TTC en CHF
Soumissions Concurrentielles	Génie civil	92'000
	Sanitaire, et oxygénéation réservoir	82'000
	Électricité	31'000
	Pompes	10'000
	UV	20'000
Soumissions Spécifiques	Chambres préfabriquées	68'000
	Tuyauterie puits	9'000
	Télégestion	103'000
	Honoraires ingénieur	98'000
	Honoraires hydrogéologue	10'000
Divers et imprévus 10 %		57'000
<b>Total</b>		<b>580'000</b>
Solde investissement eau potable Surpierre (2017)		145'000
<b>Montant total de l'investissement</b>		<b>435'000</b>



**Point 3 de l'ordre du Jour :**

**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.1 Crédit d'engagement / secteur Surpierre, le Basset  
nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais :  
demande de crédit additionnel CHF 435'000.-

Le Conseil communal vous demande un crédit additionnel de CHF 435'000.- pour le projet de la nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais (secteur Surpierre, le Basset), selon les modalités de financement suivantes :

- Financement : CHF 435'000.- par le compte courant ;
- Amortissement : à raison de 2% par année, dès 2026 ;
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 8'700.- pendant 50 ans.



Point 3 de l'ordre du jour :

### Crédits d'engagements & crédit supplémentaire

- 3.1 Crédit d'engagement / secteur Surpierre, le Basset  
nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais :  
demande de crédit additionnel CHF 435'000.-

... lecture du rapport de la commission financière ...



Point 3 de l'ordre du jour :

### Crédits d'engagements & crédit supplémentaire

- 3.1 Crédit d'engagement / secteur Surpierre, le Basset  
nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais :  
demande de crédit additionnel CHF 435'000.-

... avez-vous des questions ?





**Point 3 de l'ordre du jour :**

**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.1 Crédit d'engagement / secteur Surpierre, le Basset  
nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais :  
demande de crédit additionnel CHF 435'000.-

... passons maintenant au vote !



**Point 3 de l'ordre du jour :**

**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.1 Crédit d'engagement / secteur Surpierre, le Basset  
nouvelle alimentation en eau potable du Gros Marais :  
demande de crédit additionnel CHF 435'000.-
- 3.2 Crédit d'engagement / secteur Villeneuve, Route de la Villaire  
remplacement de la station de pompage des eaux usées :  
demande de crédit CHF 470'000.-
- 3.3 Crédit d'engagement / secteur Chêzey, bâtiment la Rochette  
l'aménagement d'un appartement en accès extérieur - phase 1  
d'avant-projet : demande de crédit CHF 325'000.-
- 3.4 Crédit d'engagement / secteur Chêzey, cours d'eau la Lempsie  
révitalisation et protection contre les crues - phase d'avant-projet :  
demande de crédit CHF 490'000.-
- 3.5 Crédit supplémentaire / secteur Chêzey, bâtiment la Lempsie  
réovation d'un appartement de 4.5 pièces pour le remettre à la location  
demande de crédit CHF 480'000.-



**Point 3 de l'ordre du jour :**

**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

3.2 Crédit d'engagement / secteur Villeneuve, Route de la Villaire  
remplacement de la station de pompage des eaux usées :  
demande de crédit CHF 470'000.-

**Arguments, buts :**

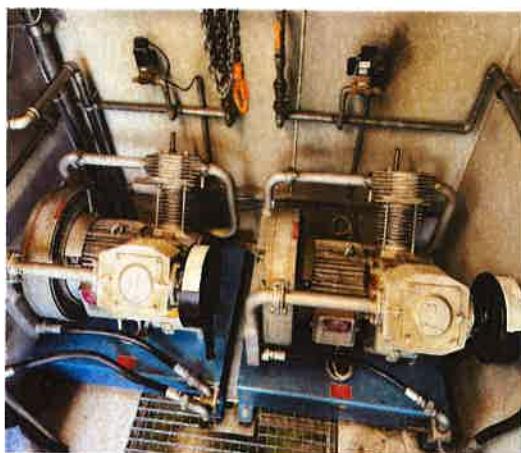
- ✓ Remplacement de notre station de pompage vieillissante ;
- ✓ Partenariat avec l'association Epuration Moyenne Broye (EMB) afin de partager les coûts ;
- ✓ Exploitation et entretien à la charge de l'EMB.



**Point 3 de l'ordre du jour :**

**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

3.2 Crédit d'engagement / secteur Villeneuve, Route de la Villaire  
remplacement de la station de pompage des eaux usées :  
demande de crédit CHF 470'000.-





**Point 3 de l'ordre du jour :**

**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

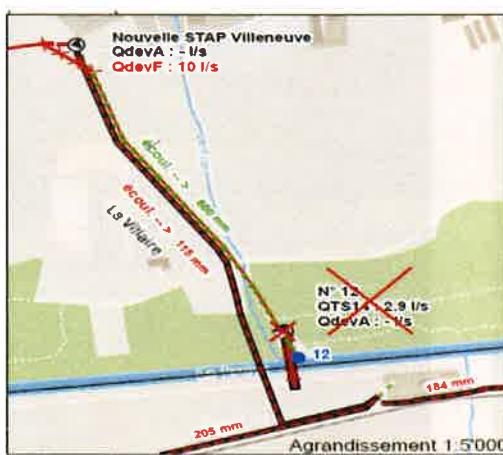
- 3.2 Crédit d'engagement / secteur Villeneuve, Route de la Villaire  
remplacement de la station de pompage des eaux usées :  
demande de crédit CHF 470'000.-



**Point 3 de l'ordre du jour :**

**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.2 Crédit d'engagement / secteur Villeneuve, Route de la Villaire  
remplacement de la station de pompage des eaux usées :  
demande de crédit CHF 470'000.-

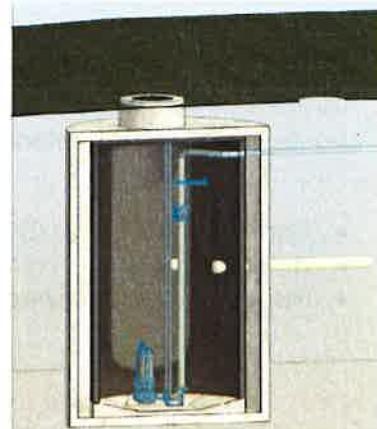
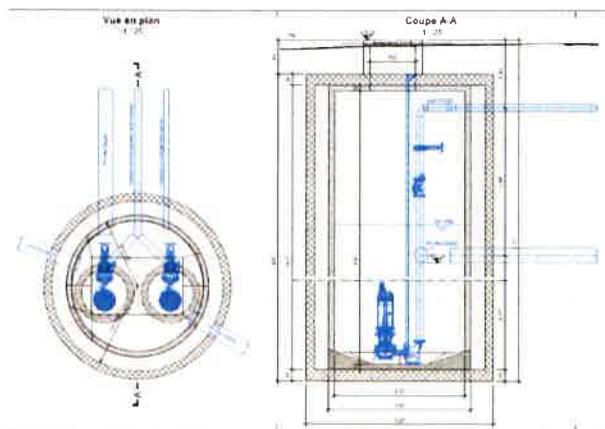




**Point 3 de l'ordre du jour :**

**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.2 Crédit d'engagement / secteur Villeneuve, Route de la Villaire  
remplacement de la station de pompage des eaux usées :  
demande de crédit CHF 470'000.-



**Point 3 de l'ordre du jour :**

**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.2 Crédit d'engagement / secteur Villeneuve, Route de la Villaire  
remplacement de la station de pompage des eaux usées :  
demande de crédit CHF 470'000.-

**Du point de vue financier :**

✓ EMB a pris dans son mandat les honoraires d'ingénieurs projet et réalisation. Les demandes d'offres ont été réalisées dans le cadre du projet EMB.

Les coûts ci-dessous sont présentés selon les accords pour la réalisation de ce projet avec EMB.

Lots de travaux	Coûts des travaux TTC
Génie civil et gros œuvre	310'000
Équipements électromécaniques	65'000
CVS (ventilation, sanitaire)	3'000
Télégestion, raccordement services (Swisscom électricité)	29'000
Aménagements extérieurs bâtiments	5'500
Indemnité passage et culture, servitudes	4'500
Epierrrement et remise en état des terrains	3'000
Divers et imprévus 10%	50'000
<b>Total</b>	<b>470'000</b>

**Point 3 de l'ordre du jour :****Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.2 Crédit d'engagement / secteur Villeneuve, Route de la Villaire  
remplacement de la station de pompage des eaux usées :  
demande de crédit CHF 470'000.-

Le Conseil communal vous demande [un crédit de CHF 470'000.-](#) pour le remplacement de la station de pompage des eaux usées (secteur Villeneuve, Route de la Villaire), selon les modalités de financement suivantes :

- *Financement* : CHF 470'000.- payé par le compte courant à EMB ;
- *Amortissement* : à raison de 2% par année, dès 2026 ;
- *Nouvelle charge annuelle estimée* à CHF 9'400.- pendant 50 ans.

**Point 3 de l'ordre du jour :****Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.2 Crédit d'engagement / secteur Villeneuve, Route de la Villaire  
remplacement de la station de pompage des eaux usées :  
demande de crédit CHF 470'000.-

... lecture du rapport de la commission financière ...



Point 3 de l'ordre du jour :

### Crédits d'engagements & crédit supplémentaire

- 3.2 Crédit d'engagement / secteur Villeneuve, Route de la Villaire  
remplacement de la station de pompage des eaux usées :  
demande de crédit CHF 470'000.-

... avez-vous des questions ?



Point 3 de l'ordre du jour :

### Crédits d'engagements & crédit supplémentaire

- 3.2 Crédit d'engagement / secteur Villeneuve, Route de la Villaire  
remplacement de la station de pompage des eaux usées :  
demande de crédit CHF 470'000.-

... passons maintenant au vote !





**Point 3 de l'ordre du jour :**  
**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.1 Crédit d'engagement / secteur Supière, le Bassel  
nouvelle climatisation en éco-prefab du Gros Murat :  
demande de crédit additionnel CHF 43'500.-
- 3.2 Crédit d'engagement / secteur Villeneuve, Ruelle de la Villeire  
renforcement de la station de pompage des eaux usées :  
demande de crédit CHF 47'600.-
- 3.3 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, bâtiment la Rochette  
transformation d'un appartement en accueil extrascolaire – phase  
d'avant-projet : demande de crédit CHF 32'500.-
- 3.4 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, cours d'eau La Lemme :  
réutilisation et protection contre les crues – phase d'avant-projet ;  
demande de crédit CHF 60'000.-
- 3.5 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, bâtiment la Lemme :  
réutilisation d'un appartement de 4,5 piés pour la remise à l'exploitation ;  
demande de crédit CHF 48'000.-



**Point 3 de l'ordre du jour :**  
**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.3 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, bâtiment la Rochette  
transformation d'un appartement en accueil extrascolaire – phase  
d'avant-projet : demande de crédit CHF 32'500.-

**Arguments, buts :**

- ✓ Optimiser la surface d'un appartement communal pour créer un AES ;
- ✓ Eléments positifs qui renforcent l'intérêt de ce site : situation, l'appartement remplit toutes les conditions en termes de sécurité et de surface disponible, la route communale faiblement transitée ;
- ✓ Contraintes : respecter le cahier des charges transmis par le SEJ, respecter la demande du SAAV, tenir compte du ratio 3m<sup>2</sup> par personne et tenir compte des surfaces entrant (ou non) dans le calcul des places d'accueil
- ✓ Début des travaux envisagé à l'automne 2024.

**Point 3 de l'ordre du jour :****Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.3 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, bâtiment la Rochette  
transformation d'un appartement en accueil extrascolaire – phase  
d'avant-projet : demande de crédit CHF 32'500.-

Pour développer la phase d'avant-projet qui consiste à étudier l'optimisation des espaces et à satisfaire les directives du SEJ, aussi à réaliser des plans techniques pour la mise à l'enquête publique, le Conseil communal vous demande **un crédit de CHF 32'500.-** pour la transformation d'un appartement en AES (secteur Cheiry, Bâtiment la Rochette) (phase d'avant-projet) selon les modalités de financement suivantes :

- *Financement* : CHF 32'500.- par le compte courant ;
- *Amortissement* : à raison de 10% par année, dès 2026 ;
- *Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 3'250.- pendant 10 ans.*

**Point 3 de l'ordre du jour :****Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.3 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, bâtiment la Rochette  
transformation d'un appartement en accueil extrascolaire – phase  
d'avant-projet : demande de crédit CHF 32'500.-

... lecture du rapport de la commission financière ...



Point 3 de l'ordre du jour :

### Crédits d'engagements & crédit supplémentaire

- 3.3 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, bâtiment la Rochette  
transformation d'un appartement en accueil extrascolaire – phase  
d'avant-projet : demande de crédit CHF 32'500.-

... avez-vous des questions ?



Point 3 de l'ordre du jour :

### Crédits d'engagements & crédit supplémentaire

- 3.3 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, bâtiment la Rochette  
transformation d'un appartement en accueil extrascolaire – phase  
d'avant-projet : demande de crédit CHF 32'500.-

... passons maintenant au vote !





**Point 3 de l'ordre du jour :**  
**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.1 Crédit d'engagement / secteur Sionglier, le Rossel : nouvelle alimentation en eau potable du Gros Mereivaz demande de crédit additionnel CHF 435'000.-
- 3.2 Crédit d'engagement / secteur Villeneuve, Route de la Villaire : remplacement de la station de pompage des eaux usées : demande de crédit CHF 470'000.-
- 3.3 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, bâtiment la Rochette : transformation d'un appartement en accueil extrascolaire – phase d'avant-projet : demande de crédit CHF 32'500.-
- 3.4 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, cours d'eau La Lembaz : revitalisation et protection contre les crues – phase d'avant-projet : demande de crédit CHF 60'000.-
- 3.5 Crédit supplémentaire / secteur Cheiry, bâtiment la Lembaz : rénovation d'un appartement de 4.5 pces pour le remettre à la location : demande de crédit CHF 48'000.-



**Point 3 de l'ordre du jour :**  
**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.4 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, cours d'eau La Lembaz : revitalisation et protection contre les crues – phase d'avant-projet : demande de crédit CHF 60'000.-

**Arguments, buts :**

- ✓ En raison des fortes précipitations survenues ces dernières années et de la crue en 2023 qui a occasionné de nombreux dégâts aux abords du ruisseau, des zones d'érosions régressives sur les berges de la Lembaz dans sa traversée du village de Cheiry ;
- ✓ Il a été décidé de réaliser des mesures de revitalisation afin de réduire les risques pour les biens construits et de redonner un espace suffisant au cours d'eau sur un tronçon d'env. 1.1 km ;
- ✓ Un dossier qui recense les travaux à exécuter devra être préparé par un bureau d'ingénieur puis soumis aux Services cantonaux concernés pour approbation. Lesdits travaux pourront être subventionnés entre 60% et 95% ;
- ✓ La revitalisation permettra également d'assainir de nombreuses stabilisations réalisées au fil des années avec des matériaux en tout genre (plaques en béton, briques, tuiles, pierres tombales, etc.) qui ne jouent pas leur rôle de protection de berge et de créer des niches d'érosion.



**Point 3 de l'ordre du jour :**

### **Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.4 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, cours d'eau La Lembaz  
revitalisation et protection contre les crues – phase d'avant-projet :  
demande de crédit CHF 60'000.-



**Point 3 de l'ordre du jour :**

### **Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.4 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, cours d'eau La Lembaz  
revitalisation et protection contre les crues – phase d'avant-projet :  
demande de crédit CHF 60'000.-

Le Conseil communal vous demande [un crédit de CHF 60'000.-](#) pour l'avant-projet de la revitalisation de la Lembaz et protection contre les crues (secteur Cheiry), selon les modalités de financement suivantes :

- *Financement* : CHF 60'000.- par le compte courant ;
- *Amortissement* : à raison de 10% par année ;
- *Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 6'000.- pendant 10 ans.*

**Point 3 de l'ordre du jour :****Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.4 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, cours d'eau La Lembaz  
revitalisation et protection contre les crues – phase d'avant-projet :  
demande de crédit CHF 60'000.-

... lecture du rapport de la commission financière ...

**Point 3 de l'ordre du jour :****Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.4 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, cours d'eau La Lembaz  
revitalisation et protection contre les crues – phase d'avant-projet :  
demande de crédit CHF 60'000.-

... avez-vous des questions ?





**Point 3 de l'ordre du jour :**

**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.4 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, cours d'eau La Lembaz  
revitalisation et protection contre les crues – phase d'avant-projet :  
demande de crédit CHF 60'000.-

... passons maintenant au vote !



**Point 3 de l'ordre du jour :**

**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.1 Crédit d'engagement / secteur Suisse, le Büssel  
nouvelle alimentation en eau potable du Creux Majoris:  
demande de crédit additionnel CHF 4'850'000.-
- 3.2 Crédit d'engagement / secteur Villeneuve, Ruelle de la Villette  
remplacement de l'installation de pompage des eaux usées:  
demande de crédit CHF 4'000'000.
- 3.3 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, bâtiment la Rochelle  
transformation d'un appartement en deux logements – phase d'avant-projet : demande de crédit CHF 32'500.
- 3.4 Crédit d'engagement / secteur Cheiry, cours d'eau La Lembaz  
revitalisation et protection contre les crues – phase d'avant-projet :  
demande de crédit CHF 60'000.-
- 3.5 Crédit supplémentaire / secteur Cheiry, bâtiment la Lembaz  
réovation d'un appartement de 4,5 pces pour le remettre à la location :  
demande de crédit CHF 48'000.-



**Point 3 de l'ordre du jour :**

**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.5 Crédit supplémentaire / secteur Cheiry, bâtiment la Lembaz  
rénovation d'un appartement de 4,5 pces pour le remettre à la location :  
demande de crédit CHF 48'000.-

**Arguments, huis :**

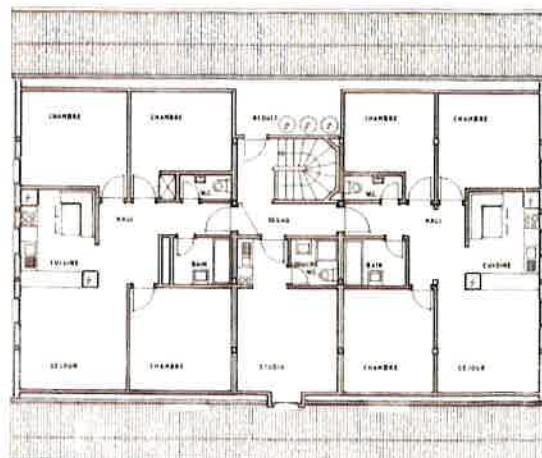
- ✓ rénovation d'un appartement de 4,5 pces au 2ème étage resté libre en raison de fin de bail, travaux nécessaires ;
- ✓ début des travaux pour remettre cet objet à la location au plus vite.



**Point 3 de l'ordre du jour :**

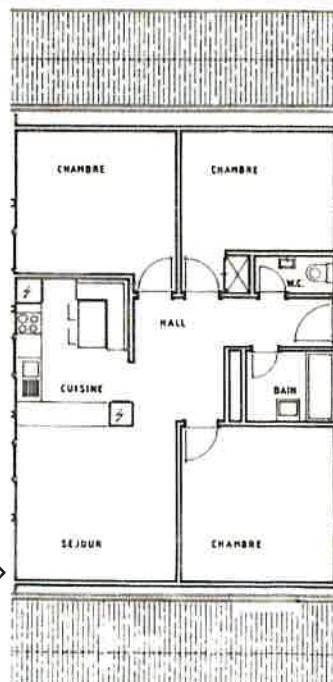
**Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.5 Crédit supplémentaire / secteur Cheiry, bâtiment la Lembaz  
rénovation d'un appartement de 4,5 pces  
pour le remettre à la location :  
demande de crédit CHF 48'000.-



plan de l'étage

plan de l'appartement



**Point 3 de l'ordre du jour :****Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

3.5 Crédit supplémentaire / secteur Cheiry, bâtiment la Lembaz  
rénovation d'un appartement de 4,5 pces pour le remettre à la location :  
demande de crédit CHF 48'000.-

Travaux	Prix TTC	Remarques
Électricité	599.75	Racc. boiler et cde / remplacement DDR / remplacer prise élect.
Sols & carrelage	9'869.00	Revêtements carrelage, vinyl & parquet
Peinture	5'703.65	Lessivage cadres de portes et radiateur & peinture murs
Velux	5'804.95	Remplacer 2 véluX et protection anti-chute
Fenêtres	3'274.35	Remplacer 3 fenêtres 1 vantail en blanc PVC / variantes de pose possible
Sanitaire	7'788.70	Chauffe-eau - cuisine - WC & SBD
Fenêtres	4'726.85	Fenêtres ossature bois
Nettoyage	2'500.00	Montant estimé
Tablette fenêtres	3'000.00	Pourtour de fenêtre cuivre
Divers & imprévus	4'732.75	
<b>48'000.00</b>		

**Point 3 de l'ordre du jour :****Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

3.5 Crédit supplémentaire / secteur Cheiry, bâtiment la Lembaz  
rénovation d'un appartement de 4,5 pces pour le remettre à la location :  
demande de crédit CHF 48'000.-

Le Conseil communal vous demande un crédit de CHF 48'000.- pour la rénovation d'un appartement de 4,5 pces afin de le remettre à la location (secteur Cheiry, Bâtiment la Lembaz), selon les modalités de financement suivantes :

- Augmentation de l'excédent de charges du budget 2024 de CHF 72'643.48 à CHF 120'643.48.

**Point 3 de l'ordre du jour :****Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.5 Crédit supplémentaire / secteur Cheiry, bâtiment la Lembarz  
rénovation d'un appartement de 4,5 pces pour le remettre à la location :  
demande de crédit CHF 48'000.-

... lecture du rapport de la commission financière ...

**Point 3 de l'ordre du jour :****Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

- 3.5 Crédit supplémentaire / secteur Cheiry, bâtiment la Lembarz  
rénovation d'un appartement de 4,5 pces pour le remettre à la location :  
demande de crédit CHF 48'000.-

... avez-vous des questions ?





Point 3 de l'ordre du jour :

### **Crédits d'engagements & crédit supplémentaire**

3.5 Crédit supplémentaire / secteur Cheiry, bâtiment la Lembaz  
rénovation d'un appartement de 4,5 pces pour le remettre à la location :  
demande de crédit CHF 48'000.-

... passons maintenant au vote !



Point 4 de l'ordre du jour :

### **Informations & divers**





**Point 4 de l'ordre du jour :**  
**Informations & divers**

- Messages du Conseil communal



**Point 4 de l'ordre du jour :**  
**Informations & divers**

- Messages du Conseil communal
- A vous la parole !



*Fin.*

## **Secretariat**

---

**De:** Christel Notter <notterchristel@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi, 19 juin 2024 09:04  
**À:** Commune Surpierre FR  
**Objet:** Procès-verbal assemblée: rectificatif

Bonjour,

J'ai pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 27 mai dernier et souhaiterais apporter quelques rectifications. Lors de mon intervention lors du débat sur l'AES, il est dit: "Christelle Notter explique sa situation personnelle et conclue qu'il est urgent de proposer un AES". Cette phrase ne reflète pas mes propos. J'ai d'abord dit que cela faisait 3 ans que je me battais pour la mise en place d'un AES et que je saluais les avancées concrètes qui étaient enfin en train de se réaliser. Puis j'ai donné l'exemple de la dame qui construit à Chapelle et qui a dû placer ses enfants dans une crèche à Estavayer. J'ai expliqué que les mamans de jour étaient sursollicitées et que si une devait arrêter, nous serions sans plan B. J'ai dit que les deux mamans de jour présentes ce soir pouvaient en témoigner. Et j'ai conclu en m'adressant directement à Madame Nicolet pour lui dire que oui, la mise en place d'un AES était urgente.

Je suis bien consciente que la rédaction d'un PV n'est pas chose aisée mais il me tient à cœur que mes propos y soient correctement reflétés.

En vous remerciant d'avance de votre travail, je vous adresse mes meilleures salutations

Christel Notter

P.S. Pour la forme, merci de prendre note de l'orthographe de mon prénom... merci! ;-)